

Rapport d'activité 2018



Journée technique : BABA Diques – Saint Brieuc - 2018

Programme d'actions 2019

Sommaire

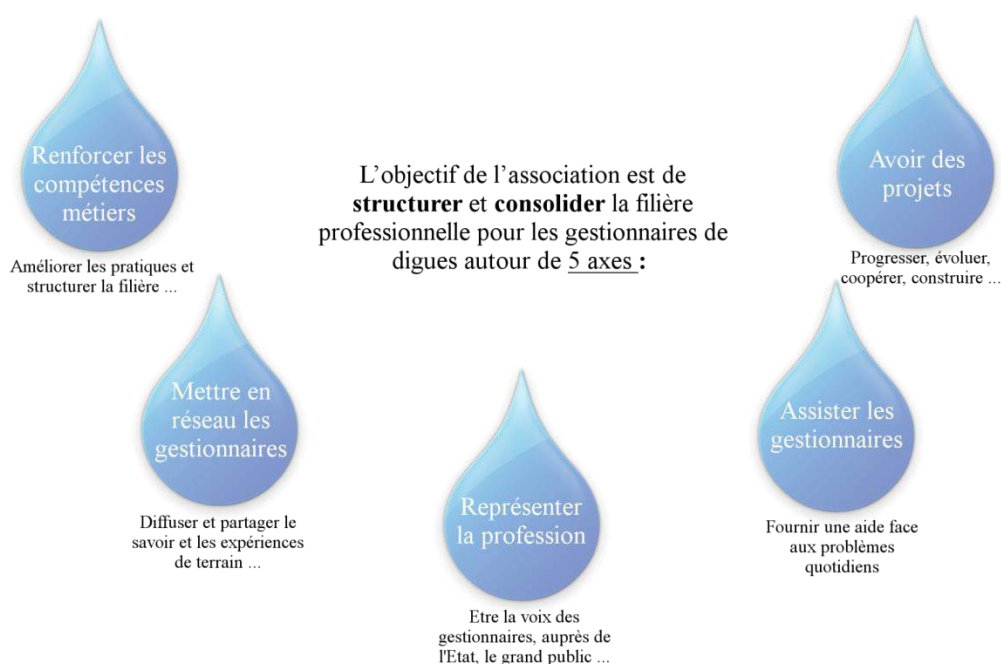


Sommaire.....	2
Le projet et les objectifs de France Dignes	3
Les digues en réseau	3
Rapport d'activité : Les actions réalisées en 2018.....	4
ACTION 1 : SIRS Dignes	4
ACTION 2 : Animation et appui réseau	13
ACTION 3 : Journées techniques et formations	16
ACTION 4 : Veille technique et réglementaire	21
Programme d'actions : Quels projets pour l'année 2019 ?	28
SIRS Dignes V2	28
Animation du réseau et communication	32
Journées techniques et formations	33
Veille technique et réglementaire	36
Vie associative	40
Le Conseil d'Administration et le Comité Technique	40
L'équipe salariée	42
La comptabilité	43
Les membres de France Dignes	44
Les membres de France Dignes au 31/12/2018 (nouveaux en italique)	44
L'évolution des adhésions en 2018	45
Les membres associés	45
Les partenaires	47
Etre membre de France Dignes c'est... ..	48
Nos partenaires	49
Partenaires techniques	49
Partenaires financiers	49

Le projet et les objectifs de France Dignes

Les digues en réseau

France Dignes porte, depuis 2013, la volonté de **structurer la profession de gestionnaire de digues** en construisant un **réseau** qui leur est dédié. Ce réseau est animé sur la base d'échanges et de partages d'expériences pour répondre aux besoins des gestionnaires (connaissances, compétences, bonnes pratiques). Au vu de la complexité et des enjeux qui entourent ces ouvrages de protection, la constitution d'un véritable point d'appui national est indispensable.



Les objectifs de l'association

- **Animer et assister le réseau des gestionnaires de digues** : diffuser et partager le savoir et les expériences de terrain
- **Renforcer les compétences métiers des gestionnaires** : améliorer les pratiques et structurer la filière par des actions de formation et de professionnalisation
- **Assister les gestionnaires** : fournir une aide face aux problèmes quotidiens
- **Assurer un accès et une assistance** à des outils spécifiques développés par l'association (exemple : SIRS Dignes)
- **Représenter** la profession : être la voix des gestionnaires et être un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics
- **Participer à des projets** nationaux, européens ou internationaux
- **Progresser, évoluer, coopérer, construire** : avoir des projets...

Rapport d'activité : Les actions réalisées en 2018

ACTION 1 : SIRS Dignes

Le SIRS Dignes V2, est un logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau, qui couple base de données, base documentaire et cartographie interactive. Véritable aide à la décision, cet outil métier permet aux gestionnaires de digues et de cours d'eau de centraliser, capitaliser et interroger leurs données.

→ Les chiffres clés

- ❖ **3** heures gratuites d'assistance téléphonique dont bénéficient tous nos adhérents pour des conseils sur le SIRS
- ❖ **6** mises à jour de la version bureau du SIRS Dignes en 2018
- ❖ **9** mises à jour de la version mobile
- ❖ **12** structures utilisent le SIRS quotidiennement en 2018
- ❖ **14** structures nous ont fait part de leur intérêt pour le SIRS durant cette année
- ❖ **102** jours consacrés au SIRS Dignes par France Dignes, soit 50 % d'un temps plein en 2018
- ❖ **130** demandes (anomalies, questions, évolutions etc.) remontées au développeur sur cette année 2018 avec une correction et une réponse à plus de 90% d'entre elles
- ❖ **1300 km** de digues gérées sur le SIRS actuellement

→ Le marché de Tierce Maintenance Applicative (TMA)

Les maintenances **corrective**, **adaptative** et **évolutive** sont incluses dans un marché de maintenance de Tierce Maintenance Applicative (TMA) de 2018-2020. Ce marché public de techniques de l'information et de la communication a été publié sous forme d'un appel d'offre ouvert sur la plateforme des marchés publics *dematis* (dématérialisation de l'offre).

- La maintenance **corrective** correspond au débogage du logiciel ;
- La maintenance **adaptative** correspond à l'adaptation du logiciel aux évolutions de son environnement informatique (Windows, etc.) ;
- La maintenance **évolutive** permet d'ajouter des fonctionnalités au logiciel.

Le marché comprend 2 parties :

- Tranche ferme pour la maintenance corrective ;
- Marché à bon de commande pour les maintenances adaptatives et évolutives.

Il a été attribué à la société GEOMATYS, conceptrice du logiciel, et a débuté en janvier 2018.

❖ **Financement des maintenances et évolutions**

Lors de l'AG 2017, il a été décidé que les frais de maintenance corrective et adaptative seraient supportés par France Dignes. En effet, ce sont des maintenances nécessaires au bon fonctionnement à long terme du logiciel.

La maintenance évolutive, qui permet d'ajouter des fonctionnalités, est financée au cas par cas par des appels à financement aux utilisateurs, avec éventuellement des subventions (Plan Rhône, etc.) pour les développements les plus importants.

❖ **Marche à suivre pour demander une évolution**

France Dignes a un rôle important d'interface entre le prestataire informatique et les gestionnaires, afin de synthétiser les demandes des gestionnaires, les traduire en « langage informaticien » et inversement, et faire remonter les besoins génériques répondant au plus grand nombre de gestionnaires. Ainsi, France Dignes permet de mutualiser les coûts et l'énergie investie par chacun et d'harmoniser les réponses aux attentes exprimées.

Toute prestation sur le SIRS passe par France Dignes, dans le cadre du marché. Lorsqu'il constate un **dysfonctionnement**, le gestionnaire le signale à France Dignes qui peut soit proposer directement une solution, soit qui fait le relais auprès du prestataire. Pour une **évolution**, le gestionnaire fait une demande à France Dignes. Si sa demande est réalisable, cette évolution est chiffrée et alimente une liste d'évolutions proposées aux utilisateurs du SIRS. Les évolutions retenues par les utilisateurs sont ensuite financées par ces derniers, via un appel à participation. Le gestionnaire peut également souhaiter que cette évolution soit réalisée immédiatement, sans faire appel à d'autres contributeurs financiers. Dans ce cas, le gestionnaire passe commande auprès de France Dignes qui signe et envoie un bon de commande au prestataire. Une fois le devis du prestataire validé par le gestionnaire et France Dignes, la prestation est réalisée. France Dignes règle la facture correspondante et la refacture au gestionnaire.

❖ **Maintenance évolutive**

Les évolutions du SIRS sont réalisées en fonction des besoins remontés par les utilisateurs. Durant l'année 2018, une centaine d'évolutions ont été chiffrées, puis hiérarchisées par les utilisateurs désirant participer au financement des évolutions. Près de 27 000€ ont été levés cette année grâce à aux financements mutualisés des utilisateurs. Une somme qui a permis d'acter une maintenance évolutive qui sera effective en mars 2019.

Zoom sur les 16 améliorations actées en 2018 :

- Blocage de l'affichage des colonnes des tableaux de synthèse : parfaire les extractions et la lisibilité
- Copier/coller une fiche existante
- Ajout de la géométrie aux requêtes préprogrammées (quand c'est possible) afin de pouvoir les visualiser en partie cartographique
- Calcul systématique des coordonnées manquantes : si on rentre un X/Y, les distances aux bornes se calculeront automatiquement et inversement
- Carré de sélection en partie cartographique

- Message d'erreur lors d'une erreur de requêtes CQL
- Taille des fenêtres des requêtes SQL
- Ergonomie des onglets "désordre" dans les prestations et "prestation" dans les désordres
- Ajout d'un onglet - "côté" dans Propriétaire – tronçon
- Ajout d'une modalité "sur toutes les dates" au champ de recherche par date et début et de fin dans le générateur d'états
- Pop-up d'alerte de modification des bornes
- Modification des fiches réseaux hydrauliques fermés
- Choix des dénominations : abrégé et/ou nom complet (version desktop et mobile)
- Module mobile :
 - Prise de notes sur les photos
 - Ajout de localisation par borne
 - Affichage des couches lors de la localisation des objets

❖ Maintenance adaptative

Une maintenance adaptative conséquente a eu lieu cette année (août/septembre) pour migrer le SIRS sur la nouvelle version de couchDB (gestionnaire de base données) : cette mise à jour permet notamment d'utiliser le SIRS sous Mac/Linux, ainsi que de régler les soucis rencontrés sur la version mobile. Elle a permis notamment que la version mobile soit téléchargeable directement sur le playstore (mises à jours automatiques comme toute application).

Cette maintenance a été financée par France Dignes dans son intégralité soit 19 800€ TTC.

❖ FEDER

France Dignes a déposé une demande de subvention auprès du FEDER pour la maintenance adaptative et évolutive du SIRS Dignes. Les premières étapes ont été passées avec succès. La demande est de 60 000€ HT de dépenses sur l'outil et 12 000 HT de temps de travail. Le FEDER pourrait en prendre en charge 50%. Les 50% restant ainsi que la TVA restent donc à la charge de France Dignes. Les contributions des utilisateurs pour la maintenance évolutive du SIRS participent en partie à financer cette charge.

Cette subvention est en cours de validation par le FEDER.

→ Développement du logiciel

Ce sont les projets de fond de développement du logiciel, au-delà de simples évolutions. Le SIRS Dignes est, dans sa nouvelle version, totalement modulable et évolutif. Il a été conçu pour pouvoir, tout au long de son existence, intégrer de nouveaux projets et de nouvelles fonctionnalités.

❖ Catégories et désordres

Au cours de l'année nous avons contacté la plupart des utilisateurs afin d'avoir leur ressenti concernant le classement des désordres en catégorie. Ce travail a permis de revoir la classification des informations et de redistribuer chaque désordre dans une catégorie adaptée.

- Création d'une nouvelle catégorie de désordres
- Réorganisation des catégories

❖ Création d'un module d'évaluation de la performance des digues

La création d'un module d'évaluation de la performance des digues pour le SIRS Dignes V2 est en réflexion depuis le début 2018. Ce projet est issu des réflexions avec l'IRSTEA qui travaille depuis plusieurs années sur la conception d'une méthode et d'un logiciel capables d'évaluer scientifiquement la performance d'une digue. Entre autres, le projet de recherche **DigSure** (2010-2013) a permis des avancées importantes sur cette méthode de diagnostic des digues. Ce modèle permet une évaluation quantitative de la performance des digues, en intégrant toutes les données disponibles.

Dans la méthode d'évaluation de la performance des digues (aide au diagnostic) développée par IRSTEA, le découpage en tronçons se fait sur la base des données disponibles, les différents indicateurs et la prise en compte de l'incertitude des données permettent de définir la performance de chaque tronçon et un niveau de confiance sur le diagnostic. Pour que cette méthode soit opérationnelle, il lui faut des données en grand nombre et de qualité. C'est dans ce cadre qu'un rapprochement entre ces deux outils s'est imposé comme une évidence. En effet le SIRS est une base de données normée et exploitable. Le langage utilisé dans la méthode d'évaluation de performance des digues d'IRSTEA pourrait être adapté à la hiérarchisation et à la nomenclature du SIRS. L'architecture du SIRS est conçue pour alimenter un tel **module de diagnostic**, puisque cela était un des objectifs dès son origine.

L'objectif de ce rapprochement est de créer un nouveau module au sein du SIRS Dignes V2 qui permettrait, grâce à la méthode d'évaluation de performance des digues d'IRSTEA, la **production de diagnostic des digues**. Le module utiliserait donc l'ensemble des données présentes et nécessaires à la réalisation des différentes étapes du diagnostic via la méthode d'évaluation de performance des digues d'IRSTEA.

Ce projet répond à une attente importante des gestionnaires à ce sujet, qui ont besoin d'objectiver l'évaluation des aléas de rupture. C'est un investissement qui permettra un gain de temps humain et financier chiffrable, et surtout un appui technologique et informatique à l'aide à la décision.

❖ CARDignes, outil de diagnostic de digue

CARDignes a été développé par l'IRSTEA, le CEREMA, et la DREAL Centre en 2011-2012 pour estimer la **probabilité de rupture d'une digue** par tronçons de 50m. Ce tableur permet de capitaliser de la donnée avec des champs communs avec SIRS Dignes et a été testé sur plus d'une quarantaine de systèmes d'endiguement (500km de digues).

Une réflexion a commencé avec le CEREMA afin de voir les possibilités de création d'un module reprenant le travail fait via CARDignes. Affaire à suivre en 2019 !

❖ **Projet LAMIA, ARTELIA**

Depuis le début de l'année 2018 nous avons entrepris une discussion/réflexion avec ARTELIA concernant la possibilité d'une mise à disposition, d'une partie du projet LAMIA d'ARTELIA. Il ressort que certaines fonctionnalités OpenSource de l'outil développé par ces derniers pourraient présenter une plus-value pour SIRS Dignes. A ce titre, les modalités de rapprochement entre les deux logiciels et les fonctionnalités envisagées dans l'extension projetée doivent être précisées.

→ Former les utilisateurs

Le cycle de formation mis en place en 2017 ayant eu de nombreux retours positifs, celui-ci a été poursuivi en 2018. 3 formations ont été proposées pour répondre aux besoins de nos utilisateurs, dont les niveaux et types d'utilisations varient.

- Formation DREAL Centre : Au mois d'avril, nous avons mis en place, en partenariat avec la DREAL Centre Val de Loire, une formation au SIRS digues V2 ouverte à l'ensemble des DTT de leur territoire. Nous avons donc procédé à la formation de 5 DTT pendant deux jours au sein des locaux de la DREAL Centre Val de Loire : initiation à l'architecture et la nomenclature, premiers pas sur le logiciel, importation et extraction de données, outil mobile, etc.
- Formation Notions & Initiation : Durant deux jours, l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne prise en main du logiciel et à la création d'une première base de données ont été abordées :
 - Création d'une Base de Données : système d'endiguement, digues, tronçon, système de repérage, etc.
 - Module cartographique et prise en main de l'ergonomie et la nomenclature du logiciel
 - Utilisations clés : désordres, évènements, prestations (travaux, VTA etc.)...
 - Importation et exportation de données
 - Outil mobile, etc.
- Formation Initiés : Cette formation a permis aux 12 utilisateurs présents de :
 - se familiariser avec l'outil mobile
 - découvrir des modules du logiciel : dossier d'ouvrage, réglementaire, lit et berges, dépendances
 - refaire un point sur les extractions des données

Les retours de ces 3 formations sont très bons. La formation « Initiés » était trop rapide au goût des présents et sera donc renouvelée sur 2 jours et non plus un seul. Le support de formation a été très apprécié. Il est à noter que ces manuels de formation sont réservés aux participants de nos formations.

Aucun bureau d'études n'a manifesté le souhait d'être formé en 2018.

→ Assister les gestionnaires et développer des services réservés aux adhérents

❖ Bibliothèque de requêtes préprogrammées

Le SIRS permet une extraction riche et complète de l'ensemble des données s'y trouvant. Pour cela, il est nécessaire de connaître le langage SQL.

Pour faciliter les extractions et gagner en efficacité, une bibliothèque de requêtes SQL est d'ores et déjà accessible sur le SIRS, et peut être enrichie par les utilisateurs. Plusieurs d'entre eux ont largement participé à cet enrichissement. L'AD Isère Drac Romanche ainsi que le SM3A ont eu besoin, pour la création de leurs rapports internes, de requêtes SQL afin d'extraire et compiler certaines données. Dans ce contexte, ces deux gestionnaires, appuyés par France Dignes, ont créé une quarantaine de requêtes qui ont été mises gratuitement à disposition des tous les utilisateurs dans la bibliothèque.

❖ Fiches et guides d'utilisation

France Dignes produit différents types de documents afin d'aider au quotidien ses adhérents utilisant le logiciel. Voici les fiches produites cette année :

- Guide d'installation couchDB 2
- Guide de réplication des bases
- Le SIRS dans vos marchés publics : modèle de CCTP pour accompagner les adhérents souhaitant imposer à leurs prestataires de renseigner le SIRS avec les données obtenues dans le cadre d'un marché ;
- Installation et utilisation d'une base de données sur serveur interne
- Utilisation de la version mobile
- Différence couchDB et Postgre
- Protocole de terrain adapté V2 et synthèse de la nomenclature

Ces documents sont diffusés à l'ensemble de nos adhérents utilisateurs du SIRS dès leur conception. Ils sont également disponibles sur demande auprès de France Dignes.

❖ Interaction avec nos adhérents

ADIDR et SYMADREM : Ces deux gestionnaires sont les utilisateurs historiques du SIRS. A l'origine de la première version et financeurs de la seconde, ils restent aujourd'hui des acteurs très présents dans le paysage du logiciel. Grace à leurs nombreuses années d'utilisation, ils ont une vision globale de l'outil permettant des échanges riches pour faire progresser l'outil.

Département de la Gironde : Le CD33 est arrivé récemment dans l'univers du SIRS. Le recrutement d'un stagiaire durant l'été 2018, avec qui France Dignes a fréquemment échangé, a permis au département d'avoir un état des lieux précis de ce que pouvait lui apporter l'outil métier. Un retour de cette analyse a été fait à France Dignes.

SM3A et SMAVD : Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance sont des partenaires de longue

date. Aujourd'hui ils font partis des utilisateurs les plus actifs du logiciel. Ils utilisent presque l'ensemble des modules présent dans le SIRS et permettent, grâce leur regard critique, de sans cesse nous faire remonter les atouts de l'outil mais surtout les petits dysfonctionnements ou besoins d'évolution.

→ Promouvoir le SIRS Dignes

Dans un contexte d'évolutions réglementaires et de prise de compétence de nombreux néo-gestionnaires, l'information concernant l'existence d'un outil métier, libre d'accès, est primordiale.

C'est pourquoi nous avons poursuivi nos efforts de communication sur le SIRS DignesV2 : site internet, interventions lors de colloques, réunions, web conférence, etc.

❖ La diffusion numérique

<https://www.sirs-dignes.info/> : Le site de téléchargement du SIRS dignes a été totalement repensé, rénové et sécurisé. Il est aujourd'hui simple et intuitif et permet en quelques clics de télécharger le logiciel ainsi que les manuels d'utilisateur de base.

<http://www.france-dignes.fr/sirs-dignes/> : Sur le site de France Dignes on trouve toute une rubrique concernant le SIRS, régulièrement mise à jour. Ces pages permettent de comprendre l'historique, le contenu et l'utilité du logiciel.

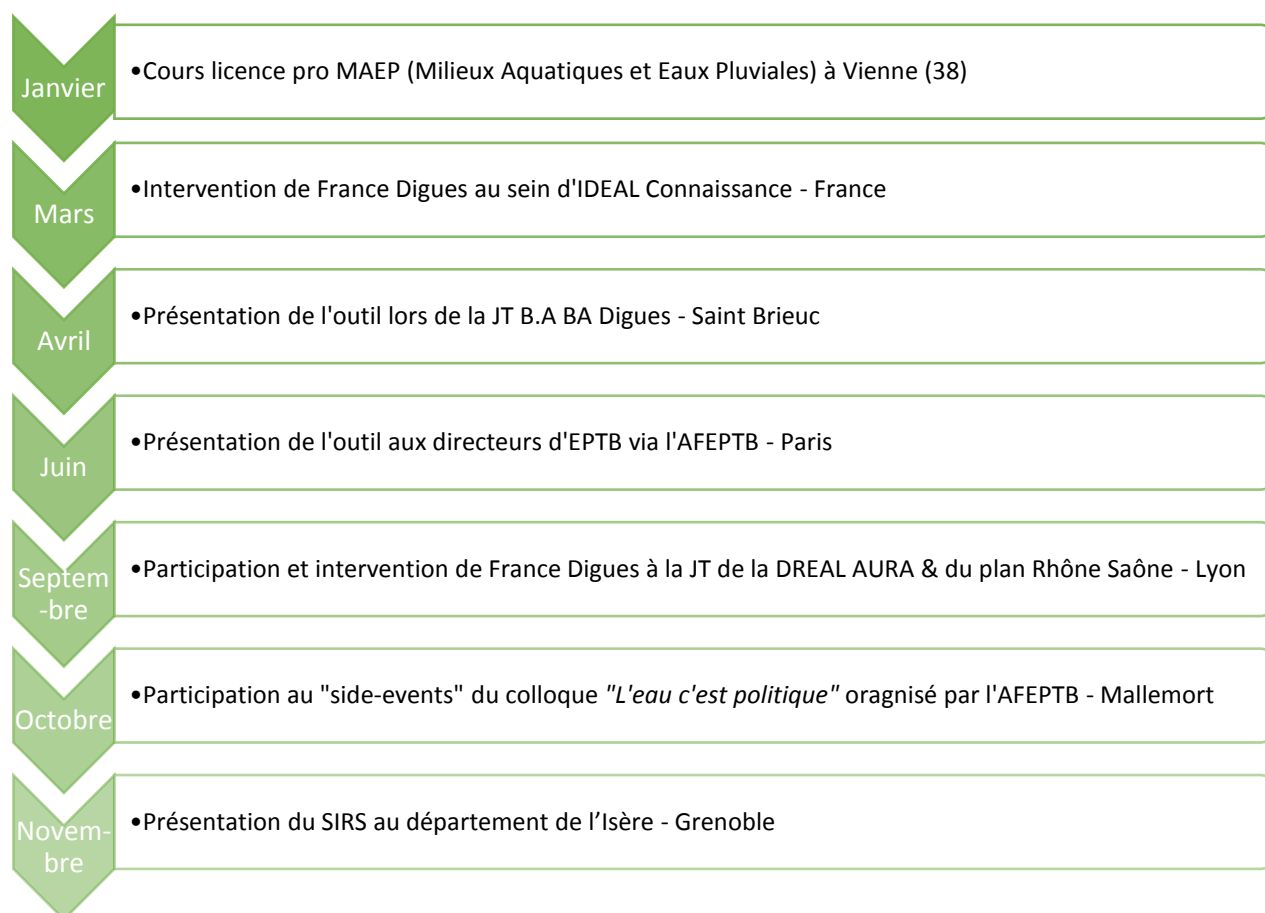
❖ Des articles sur le SIRS

Deux articles rédigés par Thibault LESCUYER, notre prestataire journalistique, ont été proposés cette année sur le logiciel et diffusés sur le site internet de France Dignes. Il s'agit de retours d'expériences de différentes structures sur leur utilisation du logiciel et sur l'intérêt qu'ils y voient dans leur gestion d'ouvrages.

- Retour d'expérience : *"SIRS Dignes V2, le logiciel métier qui facilite la gestion des digues - Partie 1"*
 - Publié en mai, 150 vues en 2018
- Retour d'expérience : *"SIRS Dignes V2, le logiciel métier qui facilite la gestion des digues : Partie 2 - le SM3A "*
 - Publié en juin, 120 vues en 2018

Un article scientifique a été proposé au colloque Dignes 2019 organisé par l'IRSTEA. Ce dernier a été retenu et nous avons été sollicités dans le même temps pour proposer une présentation orale concernant le logiciel.

❖ Interventions partout en France



Chaque année, France Dignes propose un cours (TD) à la licence professionnelle MAEP (Milieux Aquatiques et Eaux Pluviales) de Vienne afin de familiariser les élèves au SIRS.

Le 19 mars 2018, le SIRS Dignes V2 a été présenté par web conférence sur le site d'IDEAL Connaissance. Cette présentation avait pour objectifs de faire découvrir le logiciel au plus grand nombre et s'est déroulée en deux parties : présentation de l'association puis de l'outil. Une démonstration de l'utilisation du logiciel en direct a été réalisée en présentant la création d'un nouvel événement sur une base de données existante.

En avril le SIRS a été présenté lors de la journée B.A BA Dignes organisée par France Dignes à Saint Brieuc.

Le logiciel a été présenté le 19 juin 2018 à la réunion des directeurs d'EPTB organisée par l'AFEPTB par France Dignes et Bertrand JACOPIN du SMAVD, gestionnaire de digues utilisant le logiciel. Il s'agissait de mettre en valeur le rôle du SIRS comme outil de valorisation des compétences techniques des gestionnaires. Ce logiciel étant organisé pour répondre aux obligations sur les digues relevant de la GEMAPI, il est structurant pour la gestion et la centralisation des données dans la prise de compétence.

La DREAL AURA, service de bassin Rhône-Méditerranée, pilote du volet inondations du Plan Rhône, a organisé le 25 septembre 2018 à Lyon une journée d'information sur les digues et systèmes d'endiguement. France Dignes a été associée à cette journée :

- Pour apporter notre expérience et expertise de l'organisation de telles journées, et participer à l'élaboration du programme de la journée.
- Lors des présentations, où l'association s'est présentée ainsi que l'outil SIRS Dignes.

Colloque *"L'eau c'est politique ! Faisons de la gestion durable de l'eau un atout pour nos territoires !"* - Voir Action 3 (Autres journées et colloques)

En novembre, le département de l'Isère a organisé une réunion avec l'ensemble des gestionnaires de digues actuels et futurs du territoire isérois. L'association s'y est présentée ainsi que le SIRS.

❖ Le principe de l'Open Source

Enfin, un travail a été fait tout au long de l'année pour expliquer aux utilisateurs et potentiels utilisateurs le principe de « l'open source ». C'est un moyen de mutualiser les ressources et énergies : chacun participe à la bonne gestion et à l'entretien de son outil de travail : le SIRS. Ainsi, il est nécessaire que les utilisateurs fassent remonter les difficultés rencontrées, leurs propositions d'évolution, participent au financement des évolutions qui les intéressent, etc. France Dignes a un rôle centralisateur important qui occupe un poste à temps plein (formations, gestion de la communauté des utilisateurs, du forum, conseils, appui technique, etc.).



Crue du Rhône - SHR - 2018

ACTION 2 : Animation et appui réseau

→ Animation du site internet www.france-digues.fr

Une attention particulière est portée au site internet de France Dignes afin d'en faire une véritable **plateforme d'échanges**.

France Dignes alimente le site internet, notamment afin de présenter des rubriques «Actualités», «Agenda» et «Ressources» régulièrement mises à jour et pertinentes. Une **importante bibliographie** et **nombreuses références** sont accessibles aux adhérents. Des interfaces ont été développées pour **permettre aux adhérents de proposer eux-mêmes des contenus**, diffusés après validation par le personnel France Dignes. Une alerte aux salariés garantit plus de réactivité pour la validation de ces contributions.

L'ensemble du site a connu, cette année, un toilettage :

- Une page d'accueil améliorée (plus d'items dans les actus et l'agenda)
- Des améliorations sur le forum (possibilité d'interpeller une personne, de mettre des images, etc.)
- Une meilleure ergonomie des actualités
- Ajout d'une page 'journées techniques'

Une **nouvelle page dédiée aux Journées Techniques** a été mise en place. Elle permet aux adhérents de retrouver et de récupérer les documents de présentation ainsi que les enregistrements audio des précédentes journées techniques.

Le **forum** permet des échanges de qualité, que ce soit sur sa partie ouverte ou privée (réservée aux adhérents). Un travail est en cours pour **dynamiser ce forum** afin que les gestionnaires prennent l'habitude d'y déposer leurs questionnements pour les soumettre à leurs homologues. Cette année, le forum a eu lui aussi un petit coup de neuf permettant de le rendre plus intuitif et accessible.

Une mise en avant des **flux RSS** a été aussi faite toute l'année afin que les utilisateurs du site internet s'abonnent à certaines thématiques et reçoivent des notifications pour être informé simplement et rapidement des nouvelles publications.

Une **Newsletter** est réalisée régulièrement par France Dignes, permettant de relayer certaines informations aux personnes inscrites à sa diffusion. On remarque un **pic d'influence** sur le site internet après l'envoi de chaque Newsletter.

Pour 2018 :

- 6 newsletters publiées
- 40% de taux d'ouverture moyen
- 380 inscrits à la fin de l'année



→ Le site internet en chiffres

- ❖ **354 utilisateurs inscrits**, soit 42% d'augmentation par rapport à 2017
- ❖ **95 actualités postées en 2018**, soit 72% de plus qu'en 2017
- ❖ **70 évènements publiés sur l'agenda en 2018**, soit 59% d'augmentation par rapport à 2017
- ❖ **48 nouvelles ressources dans la base de connaissances**, pour un total de plus de 150
- ❖ **145 offres d'emploi** publiées en 2018, soit 935% d'augmentation par rapport à 2017
- ❖ **14 937 visites** en 2018, et plus de **43 000 pages vues**, soit le double de l'année 2017
- ❖ **1 414 téléchargements** de documents en 2018, près du triple qu'en 2017

→ Prestation journalistique

L'objectif est d'apporter des contenus éditoriaux sur des thématiques liées à la gestion des ouvrages d'endiguement. Ces articles sont publiés sur le site internet de France Dignes au sein de la rubrique « Actualités ». Le lectorat prioritaire est constitué des gestionnaires de digues et de leurs partenaires. Le journaliste Thibault LESCUYER réalise ainsi une **prestation de veille journalistique** permettant de publier au moins **4 actualités par mois**. Il rédige également des **articles grand format** tous les deux mois, sous forme de Portraits Métier, de Retours d'EXpérience, d'Interviews d'Experts ou encore sur des Projets Internationaux.

L'objectif est de fidéliser les utilisateurs au site internet, de les inviter à réagir et à contribuer.

Exemples d'articles longs :

- Portrait métier : Garde-Dignes, un métier de terrain aux multiples facettes
 - Publié en mars, 170 vues en 2018
- Retours d'expérience sur le SIRS : SYMADREM, SIRCC et SM3A
 - 2 articles publiés en mai et juin, 270 vues
- EDD et Gestion de crise
 - Publié en novembre, 230 vues en 2018

→ Gestion du carnet d'adresse des gestionnaires

La mise en réseau des gestionnaires passe par la gestion et la mise à jour permanente d'un carnet d'adresse des gestionnaires, ainsi que de leurs partenaires techniques et financiers.

→ Faire connaître l'association

La communication destinée à faire connaître l'association et ses activités a été importante cette année, et poursuit la dynamique engagée en 2017.

France Dignes a participé à de nombreuses réunions, journées techniques et colloques (cf. actions 3 et 4). Des participations qui permettent de présenter et de faire connaître l'association partout en France métropolitaine.

Les documents « Etre adhérent » ou « Avantages Adhérents » ont été mis à jour. Ils présentent les actions de France Dignes, ses activités et l'intérêt d'une adhésion : bénéficier de l'appui d'un réseau de gestionnaires pour être accompagné dans ses missions de gestionnaire de digues.

 Avantages de l'Adhésion à France Dignes		
RESEAU	NON ADHERENTS	ADHERENTS
Accès à un réseau de professionnels et scientifiques de la gestion des digues	Limité	Illimité
Veille technique et réglementaire, faire remonter les réalités de terrain	Limité	Illimité
Espace adhérent sur www.france-dignes.fr (Documents de références, forum, etc.)	Limité	Illimité
Retours d'expérience	Non	Exclusif
Participer aux groupes de travail et au comité technique	Non	Exclusif
Orienter les actions de l'association	Non	Exclusif
Bénéficier des documents et guides produits par l'association	Non	Exclusif
LOGICIEL METIER SIRS DIGUES		
Cycle de formation (2j) : noyau, modules du SIRS Dignes	900€/pers.	Gratuit
Assistance téléphonique (3h) & mails	60€/h	Gratuit
Mise en réseau des utilisateurs, communauté SIRS, forum	Limité	Illimité
Accès aux manuels de formation, FAQ et tutoriels	Non	Exclusif
Priorité du traitement des bugs/anomalies, et demandes diverses	Non	Exclusif
Accès au VPS de France Dignes (serveur à distance)	Non	Exclusif
Tarifs préférentiels sur les prestations de services France Dignes	Non	Exclusif
FORMATION		
Journées techniques organisées par France Dignes	100€/pers.	Gratuit
Etre informé et participer à l'actualité et l'évolution de la profession	Limité	Illimité
Bénéficier de tarifs préférentiels aux formations AgriParvaTech	Non	- 10 %



ACTION 3 : Journées techniques et formations

Journée technique : B.A BA Dignes

Etre gestionnaire à l'heure de la GEMAPI



Quand ? 4 et 5 avril 2018

Où ? Saint-Brieuc (22)

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes, appuyée par l'agglomération de Saint Brieux Armor

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Frédéric LESEUR, DREAL Pays de Loire ; Rémy TOURMENT, IRSTEA ; Karine BIZARD, DREAL Bretagne / SPPR ; Anne-Laure MOREAU, CEPRI ; Ségolène MORTIER, France Dignes ; Camille UGEN, EP Loire ; Jordan PERRIN, France Dignes ; François DAVID, Saint-Brieuc Armor Agglomération ; David PONCET, Saint-Malo Agglomération ; Yves CARO, Rennes Métropole.

Thématiques : Ces dernières années ont été riches en évolutions réglementaires, notamment avec la GEMAPI, le Décret Dignes de 2015 et l'arrêté Etude de Danger Dignes de 2017. Ce contexte de fortes évolutions techniques et réglementaires renforce la nécessité de mise en réseau, de partage des connaissances et d'expériences des gestionnaires de digues.

L'association France Dignes a proposé une journée d'échanges ayant pour objectifs de définir le métier et les missions du gestionnaire de digues, puis de faire un point sur les réglementations et procédures environnementales liées à cette gestion. Des retours d'expérience ont ensuite permis de donner des clefs aux gestionnaires de digues pour leur travail quotidien.

Nombre de participants ? 77 personnes (26 Adhérents)

Conclusion ?

Cette journée s'est inscrite dans le contexte réglementaire actuel de la GEMAPI. Elle a permis de donner les bases de la gestion des digues en définissant les bases d'une digue et d'un système d'endiguement, en faisant des rappels réglementaires élémentaires et en abordant les notions de responsabilités et de compétences. Les REX ont permis de mettre en lumière les propos techniques et réglementaires du matin. Le lendemain, une visite de terrain ont illustré les propos de la journée en salle et a permis de nombreux échanges.

Journée technique : Etude de Dangers Dignes

Concepts, enjeux, obligations et réalisations



Journée technique : EDD – Paris- 2018

Quand ? 5 juin 2018

Où ? Paris (75)

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes.

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Gilles RAT, DGPR / SRNH ; Yann DENIAUD, CEREMA ; Remy TOURMENT & Bruno BEULLAC, IRSTEA ; Anne MARTI, Département des Pyrénées Orientales ; Sébastien PATOUILLARD & Didier VIVET, DREAL Centre – Val de Loire ; Thibault MALLET, SYMADREM

Thématiques : France Dignes a proposé une Journée Technique avec pour objectif d'aider les gestionnaires de digues à mieux comprendre le concept, les enjeux et les obligations des Etudes De Dangers des digues organisées en système d'endiguement. Les récentes évolutions réglementaires induisent la nécessité d'un partage des connaissances et des expériences des gestionnaires de digues.

Cette journée d'échange a permis de faire un rappel réglementaire, de présenter les différents guides méthodologiques aidant à la réalisation des EDD. Puis, sur la base de retours d'expériences, des gestionnaires ont présenté des thématiques particulières extraites de leurs EDD et reprises dans la nouvelle réglementation.

Nombre de participants ? 71 personnes (47 adhérents)

Conclusion ?

Après un rappel réglementaire fait par la DGPR, une présentation du guide du CEREMA et celui de l'IRSTEA sur l'analyse de risque des systèmes d'endiguement, plusieurs retours d'expérience (DREAL, SYMADREM, Pyrénées Orientales) ont permis aux participants de mieux comprendre les nouveautés et les enjeux des EDD, et de leur donner des éléments de connaissance et de vigilance pour leurs propres EDD.

Journée technique : Etude De Dangers digues

Un outil de la gestion de crise



Quand ? 21 novembre 2018

Où ? Nice (06)

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes et le SMIAGE.

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Cyril MARRO, SMIAGE ; Clémence DU ROSTU, Avocat à la Cour, SEBAN & associés ; Anne-Laure MOREAU, CEPRI ; Emmanuel RENOU, SM3A ; Benjamin MORASSI, Troyes Champagne Métropole ; Leslie SALVAN, SMIAGE ; Bernard CARDELLI, Référent Départemental Inondation (RDI) DDTM 06 ; Franck COMPAGNON, SMIAGE ; Alain DEGIOANNI, LT-Colonel du SDIS 06 ; Francis TUJAGUE, Maire de Contes ; Philippe ESNAULT, SMIAGE

Thématiques : Au-delà d'une seule obligation réglementaire, les Etudes De Danger digues doivent servir de base à la construction d'outils opérationnels. France Dignes a proposé une Journée technique ayant pour objectif de présenter l'EDD digues comme outil de gestion de crise. En effet, la définition d'un Système d'Endiguement et de Niveau de Protection engage le GEMAPIEN, qui se questionne alors sur l'utilisation des données produites par l'EDD pour gérer la crise.

Cette journée a présenté les échanges, sur fond d'EDD, entre productions techniques et décisions d'élus, ainsi que les responsabilités qui en découlent. Puis sur la base de retours d'expériences, des gestionnaires ont présenté les outils issus de l'EDD qu'ils ont mis en place. Une table ronde a suivi afin de discuter des besoins, des rôles de chacun et de la coordination des différents acteurs lors de la gestion de crise.

Nombre de participants ? 72 personnes (33 adhérents)

Conclusion ?

Cette journée a permis de faire le lien entre le travail du gestionnaire et les responsables et intervenants en cas de crise. Il s'agissait d'aller au-delà de l'EDD 'obligation réglementaire', en considérant comment ce document peut servir de pierre angulaire à la gestion de crise. Les participants, venus de la France entière, ont apprécié l'éclairage juridique de l'avocate, puis les retours d'expérience variés en raison de la diversité des territoires. La table ronde, rassemblant service RDI de la DDTM06, services du SDIS, élu et gestionnaires du SDIS a mis en évidence les relations entre ces services pendant, avant et après les crues et les besoins de chacun.

Le lendemain, la visite avec le SMIAGE du fleuve VAR, au régime torrentiel et aux débordements soudains et puissants a permis aux participants de se rendre compte des importants volumes liquides et solides mobilisés en l'espace de 2h lors des crues, dans des secteurs où la pression urbaine est forte.

Journée technique : Géotechnique 4

Conduite de projet et points de vigilance



Journée technique : Géotechnique – Valence 2019

Quand ? 22-23 janvier 2019

Où ? Valence (26)

Qui ? L'animation technique et la logistique étaient assurées par France Dignes et l'IRSTEA

Coût ? Gratuit pour les adhérents et au tarif de 100 euros pour les non adhérents.

Programme ?

Intervenants : Rémy TOURMENT, IRSTEA ; Christophe DELAUNAY, Société du Canal de Provence; Elodie PERRICHON, Syndicat du Haut-Rhône ; Johan JANTZEN, Bureau d'études GEOS ; Julien DUMOUTIER, Stéphane MORENO, Ian O'KELLY, Valence Romans Agglo ; Florian BERAÏL, SMAVD ; Franck COMPAGNON, SMIAGE

Thématiques : France Dignes, en partenariat avec IRSTEA, poursuit l'organisation d'un cycle de journées techniques sur le thème de la Géotechnique. Après trois séances de plus en plus techniques, cette journée avait pour objectif de prendre du recul pour permettre un meilleur dialogue entre maîtres d'ouvrages et prestataires en géotechnique. Il ne s'agit pas de former des géotechniciens, ni de fournir un cahier des charges type, mais de donner des éléments pour faire un bon CCTP et suivre des études et essais géotechniques. Ainsi, cette journée s'adressait autant aux gestionnaires de digues et professionnels du domaine, qu'aux bureaux d'études.

Nombre de participants ? 46 personnes (32 adhérents)

Conclusion ?

La matinée a permis de balayer les étapes et connaissances nécessaires pour lancer et suivre un marché géotechnique, et leur découpage en missions. Un rappel sur la définition des études géotechniques et des essais a ensuite été fait, en précisant dans quels cas ils sont pertinents. Puis les retours d'expérience ont mis en lumière les points de vigilance à suivre lors de l'élaboration d'un tel projet, pour une meilleure adéquation à son contexte. La diversité des intervenants a montré diverses organisations, allant de l'AMO jusqu'aux structures ayant des géotechniciens et un agrément en interne. Les REX ont également mis en évidence la nécessité de prendre du recul par rapport aux modèles et de bien les comprendre pour les adapter au terrain.

La visite de terrain, sous la neige, a permis de voir divers ouvrages de Valence Romans Agglomération : barrage multifonctions, brèche dans une digue, etc.

→ Autres journées et colloque

❖ **Journée technique DREAL Auvergne Rhône-Alpes**

La DREAL de bassin Rhône-Méditerranée, pilote du volet inondations du Plan Rhône, a organisé le 25 septembre 2018 à Lyon une journée d'information concernant les digues et systèmes d'endiguement.

France Dignes a été associée à cette journée :

- Tout au long de sa conception afin d'épauler la DREAL, par à notre expérience, notre expertise et en proposant des intervenants.
- Lors des présentations, où l'association s'est présentée et a fait une démonstration de l'outil SIRS Dignes.

❖ **Intervention AFEPTB : réunion des directeurs**

Une introduction expliquant l'utilité et les missions de l'association a été faite aux directeurs des EPTB présents lors de cette réunion, avant de présenter le SIRS Dignes à deux voix avec Bertrand JACOPIN du SMAVD (cf. action 1).

❖ **Colloque ANEB : L'eau c'est politique !**

Le colloque *"L'eau c'est politique ! Faisons de la gestion durable de l'eau un atout pour nos territoires !"* a été organisé par l'Association Nationale des Elus de Bassins (ANEB) et l'Association Française des EPTB (AFEPTB), les 18 et 19 octobre 2018 à Mallemort (13), dans les locaux du SMAVD (EPTB Durance).

France Dignes a pu se faire connaître auprès des élus de bassin lors de ces deux journées, à travers un "side-events" où nous avons un stand agrémenté d'affiches présentant l'association et ses activités.

→ Formations et partenariats

Cette année 2018 a été l'occasion d'officialiser ou de lancer de nouveaux partenariats avec des organismes de formations tels qu'AgroParisTech, l'Ecole des Ponts, IDEAL Connaissances, l'OIEau... afin de recenser, diffuser, compléter les formations existantes et répondre aux besoins en formations des adhérents, et plus généralement, des gestionnaires de digues.

Ces partenariats permettent une meilleure visibilité des offres de formations existantes dans le milieu des digues et d'obtenir des prix avantageux pour nos adhérents.

ACTION 4 : Veille technique et réglementaire

→ Veille réglementaire

Le rôle de France Dignes dans la veille réglementaire est important, notamment dans le contexte actuel de mise en œuvre de la **compétence GEMAPI** et d'évolution constante de la législation (décrets, amendements, arrêtés etc.).

France Dignes est régulièrement contactée par ses adhérents ou ses partenaires au sujet de ces textes et de leur application ; l'association a ainsi poursuivi son travail de relai d'informations et de recueil d'avis auprès de ses adhérents. France Dignes est en effet un lieu de propositions et de débats contradictoires, permettant de faire valoir les attentes des gestionnaires au niveau national et de peser dans l'élaboration de la réglementation qui s'impose aux digues.

❖ Groupe de Travail EDD

Pour rappel, ce groupe de travail a été créé par France Dignes afin d'anticiper la prise de connaissance des EDD par les EPCI et d'identifier les éventuels points de blocage et difficultés de mise en œuvre des gestionnaires.

Ce groupe a échangé et s'est réuni pour :

- définir plus précisément les objectifs des 2 journées techniques EDD en 2018
- mettre en évidence et faire remonter aux services de l'Etat et aux commissaires enquêteurs la difficulté notable de respect des délais pour les autorisations de systèmes d'endiguement
- Créer 4 thématiques de réflexion sur des sujets à développer :
 - Famille de scénarios et probabilités
 - Petits ouvrages / petites zones protégées
 - Ouvrages torrentiels
 - Aménagements hydrauliques et système d'endiguement

La problématique importante de l'impossibilité d'appliquer la réglementation digue dans le milieu torrentiel a donné lieu à la création du Groupe de Travail Torrentiel.

❖ Projet décret et arrêté : PPRI et EDD

Une consultation concernant le projet de décret relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine » a eu lieu en septembre 2018.

Les articles R. 562-1 à 10 du code de l'environnement fixent le périmètre ainsi que les modalités et les procédures d'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN). Toutefois, ces articles n'encadrent pas la manière dont est déterminé l'aléa de référence, ni les modalités amenant au choix des zones inconstructibles qui étaient jusqu'à présent décrits uniquement dans des circulaires et des guides. Le décret souhaite ainsi compléter le cadre juridique.

Un arrêté visant à modifier l'arrêté du 7 avril 2017, encadrant la réalisation des études de danger des systèmes d'endiguement pour le mettre en cohérence avec le projet de décret, rendant optionnel le scénario 4, a aussi été mis en consultation cette année.

❖ **Arrêté Etude de Dangers Dignes : Séminaires DGPR**

France Dignes avait été très active lors de l'élaboration de l'arrêté EDD en 2017, permettant ainsi que de nombreux retours de gestionnaires soient pris en compte dans le texte paru au Journal Officiel le 19/04/2017.

Afin de vulgariser ce texte, la DGPR a organisé deux séminaires de présentation (mai et septembre) où le CEREMA, le SYMADREM ainsi que l'ADIDR ont exposé sur le sujet, permettant d'ouvrir discussions et questionnement avec les services de la DGPR présents.

Les principaux sujets remontés par les gestionnaires sont les suivants :

- La problématique des ouvrages torrentiels et l'application de la législation actuelle sur ces derniers : la logique de systèmes d'endiguement n'est pas faite pour la protection en torrentiel (EDD irréalisable). Mme NARCY, adjointe à la cheffe de service des risques naturels et hydrauliques confirme que les textes ne sont pas adaptés aux ouvrages destinés à protéger du risque torrentiel, bien que ceux-ci rentrent dans le cadre de la GEMAPI. Un nouveau texte ou une évolution des textes existants sont à l'étude.
- Articulation EDD et PPRI : le PPRI affiche un scénario d'effacement qui a pour conséquence une forte réaction des élus, car la carte d'aléa reste la même quels que soient les investissements réalisés sur les digues. Les gestionnaires sont ainsi mis en porte-à-faux. La DGPR a rappelé la doctrine du PPRI : le scénario de l'effacement a pour objectif de rappeler qu'une zone protégée reste une zone inondable, donc non constructible. La digue protège l'existant en zone inondable. Cependant, dans certains territoires très contraints, le décret ouvre des possibilités d'exception permettant la construction en zone inondable. Il est important de bien dissocier la logique EDD (instant T, gestion de crise) et la logique PPRI (basé sur du long terme, aménagement du territoire). Le nouveau décret va changer le scénario 4 qui devient facultatif. Le décret mettra en valeur les systèmes d'endiguement bien gérés en permettant de les afficher. Cela facilitera la valorisation et la communication sur le travail fait sur les digues.
- La question des grands systèmes d'endiguement (SE) : Le CEREMA a précisé qu'il faut regarder le fonctionnement hydraulique de l'ensemble des ouvrages ayant une influence les uns sur les autres lors de la définition d'un SE. Cela peut amener à de très grands SE. En pratique, une découpe peut être nécessaire. Il est important de trouver un optimum (selon la géographie, la gouvernance, etc.) et de ne pas trop découper. Il est rappelé qu'on peut définir plusieurs zones protégées au sein d'un même SE avec différents niveaux de protection, à condition que l'articulation entre chaque zone soit argumenté.
- Zones protégées de moins de 30 personnes : les services de la DGPR ont annoncé qu'une réflexion est en cours afin de pouvoir ouvrir à la définition de systèmes

d'endiguement protégeant moins de 30 personnes (comme il l'a été fait pour les digues de moins de 1.5m). Il est rappelé que le mode de calcul du nombre d'habitants dans une zone protégée doit être basé sur l'INSEE + saisonniers. Pour les zones industrielles, c'est le nombre de travailleurs qu'il faut prendre en compte. La DGPR a souligné le pouvoir d'appréciation de la collectivité dans ce comptage.

- Les mises à disposition d'ouvrage : convention, superposition de gestion, servitude et expropriation.
- Le niveau de sureté : impact politique, responsabilité, sécabilité au sein d'un Système d'Endiguement.

❖ FAQ GEMAPI

France Dignes a été sollicitée par le Ministère (DGPR) pour participer à la mise à jour de la FAQ GEMAPI. France Dignes s'est attachée à mettre en évidence les retours et difficultés des gestionnaires et veille à ce que les textes de référence restent les lois : cette FAQ doit permettre des éclairages, et non contraindre d'avantage les gestionnaires lors de l'application des textes.

La FAQ GEMAPI a été mise en ligne en 2018 et est disponible sur notre site internet.

❖ Mission sur la mise en œuvre de la GEMAPI, Systèmes d'endiguement et EDD

Le Comité Technique de France Dignes et plusieurs élus ont été reçus par François SCARBONCHI et Bruno ACAR - inspecteurs généraux de l'administration à l'Inspection générale de l'administration (IGA), et par Thierry GALIBERT - inspecteur général de santé publique vétérinaire au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). Ces deux inspecteurs ont été missionnés par le ministre d'Etat, le ministre de l'Intérieur et ministre d'Etat, le ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, pour réaliser l'évaluation des conséquences du transfert de la GEMAPI aux EPCI-FP.

Cette réunion leur a notamment permis de mesurer l'impact du transfert de la compétence GEMAPI sur la gestion des digues domaniales, d'apprécier l'état d'avancement de la mise en place des systèmes d'endiguement (fiabilité et cohérence du système de protection...), de faire le point sur les conditions dans lesquelles la remise des principales digues domaniales aux EPCI exerçant la compétence GEMAPI est prévue (diagnostics réalisés, calendrier des investissements prévus...).

Les gestionnaires et élus présents ont évoqué leurs problématiques. Plusieurs points en sont ressortis :

- Un calendrier trop court imposé par la loi
- La vision de la prise de compétence pour les élus et des responsabilités qui entrent en jeu
- Le lien entre GEMA et le PI qui entraîne des contrindications pour les gestionnaires de digues (arbres sur les digues, espèces protégés, etc.)
- Le retrait de département ou de région dans les financements

- Les besoins induits par le Décret digues et la GEMAPI sans augmenter les moyens humains, auxquels s'ajoute la contrainte de l'Etat sur les budgets des collectivités ne facilitant pas la mise en œuvre de la compétence
- La question de la défense contre la mer : est-elle forcément de la lutte contre les inondations ?
- Le torrentiel dans la GEMAPI

Le compte rendu de cette séance a été envoyé aux inspecteurs.

❖ **Note sur : l'Autorisation environnementale – partenariat avec la FNCCR**



La FNCCR (La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et France Dignes ont co-rédigé une note d'appui destinée aux gestionnaires de systèmes d'endiguements et d'aménagements hydrauliques, traitant de la constitution et des modalités d'instruction des demandes d'autorisation administratives de leurs ouvrages de protection.

Ce document vise à donner des recommandations sur le contenu et les modalités d'instructions des dossiers de

d'autorisation administrative de systèmes d'endiguements hydrauliques, relevant de la rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature eau.

Co-rédigée avec Mme Semblat du FNCCR, une première version était en relecture par nos adhérents en fin d'année 2018.

Ce document sera mis en ligne par la suite, une diffusion est en cours, suite à la publication du décret modifiant le décret digues n° 2015-526 du 12 mai 2015, lequel est paru en février 2019.

→ Veille Technique

❖ **Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »**

En 2016, l'association avait participé à la mise à jour du guide technique relatif à l'exécution des travaux à proximité des réseaux sensibles, pour la partie qui concerne les digues. Le résultat de ce travail est en ligne sur le site « Construire sans détruire » : Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (pages 56 à 59) : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/gu-presentation/userfile?path=/fichiers/Guides_techniques/Fascicule2.pdf

En milieu d'année 2017 plusieurs cas "d'éventration" de digues sans communication avec le gestionnaires nous avait été remontés. Cela est notamment dû à une méconnaissance de la

réglementation par les gestionnaires de réseaux et les entreprises du bâtiment, et notamment du fait que les digues sont considérées comme des **réseaux sensibles**.

Afin d'éviter ces problèmes, l'une des solutions est l'inscription des ouvrages tels que les digues au Guichet Unique. Le Guichet Unique est un téléservice national géré par l'Institut National de l'Environnement industriel et des RISques (INERIS), destiné à identifier rapidement tous les exploitants des réseaux sur un périmètre de travaux donné.



La réglementation en vigueur (Art R.554-20 du code de l'environnement) impose au responsable d'un projet de vérifier s'il existe dans ou proximité de l'emprise des travaux un ou plusieurs ouvrages/réseaux en service, mentionné dans l'article R.554-2, où l'on retrouve les "ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions".

Les travaux prévus sur ou à proximité d'une digue doivent être déclarés par le maître d'ouvrage au gestionnaire de la digue, avant leur exécution, au moyen de la déclaration de travaux (DT). Par ailleurs, une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) doit aussi être faite par l'exécutant des travaux et peut être associée à la DT. Toute déclaration doit donc obligatoirement être précédée d'une consultation soit du guichet unique soit auprès d'un prestataire ayant passé une convention avec l'INERIS (Axione, DICT.fr, DICT services ou Protys). En tant que réseau sensible, aucuns travaux ne peuvent être engagés à proximité d'une digue sans réponse du gestionnaire à la DT.

Afin de comprendre toutes les subtilités et droits des gestionnaires, France Dignes a rédigé, à l'aide des membres de l'association experts dans ce domaine :

- une note explicative de cette démarche et des objectifs : cadre réglementaire, analyse et procédure, difficultés etc.
- une seconde note explicative de ce qu'est une digue et des possibilités d'intervention sur ces ouvrages : à diffuser en réponse au DT et/ou DICT voire même à diffuser à l'ensemble des entreprises susceptibles d'intervenir sur les digues sur son territoire.

Ces notes validées par le Comité Technique et par l'Observatoire DT-DICT, ont été diffusées cette année 2018 et sont disponibles sur notre site internet.

L'observatoire national DT-DICT a mis à jour une nouvelle version de ses documents de référence (version 3) pour lesquels France Dignes a émis différentes remarques mises en évidence par les réflexions lors de la création des notes décrites précédemment :

- Ajout de prescriptions
- Modification d'un schéma
- Recommandations concernant les travaux d'urgence
- Conseils en cas d'endommagement de digues

❖ Guide stratégique pour la suppression/recul de contraintes latérales – ARRA²

Le projet

Dans le cadre du programme « Trame Bleue : Espaces et continuités », l'ARRA² souhaite élaborer un guide stratégique pour la suppression ou le recul de contraintes latérales (digues, épis, protections de berges). Celui-ci apportera des éléments de méthodes aux maîtres d'ouvrage, gestionnaires de milieux aquatiques, qui se questionnent sur le devenir des digues et autres contraintes latérales et qui souhaitent s'engager dans la restauration de corridors écologiques fluviaux. Il révélera les points de blocages et de réussites identifiés dans les retours d'expériences (nationaux et internationaux) et mettra en évidence la stratégie élaborée à plusieurs échelles, celles du territoire et de l'ouvrage.

Le guide fait suite au nouveau décret digue de mai 2015, relatif aux ouvrages de protections contre les inondations qui fait évoluer la notion de digue vers la notion de système d'endiguement. Sa définition par les structures porteuses de la compétence GEMAPI sera propice à l'élaboration de projets complémentaires pour la restauration des continuités écologiques, inscrite dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Le rôle de France Dignes

- Participation au Groupe de Travail, réunissant des gestionnaires de milieux aquatiques et des structures partenaires, afin d'élaborer la note de cadrage, le plan, la fiche type retour d'expériences et l'enquête
- Relecture du Guide
- Sollicitation de notre réseau de gestionnaire pour la relecture de la partie relative aux digues

❖ Colloque Dignes 2019

Le colloque digues 2019 sera organisé en mars 2019 à AIX-EN-PROVENCE. France Dignes fait partie du Comité d'Organisation. Ce colloque vise à balayer le plus largement possible les questions techniques des digues. Un appel à communications a été lancé jusqu'à fin janvier 2018.



France Dignes a proposé deux articles pour le colloque tous deux validés et retenus.

L'un sur la diffusion des connaissances sur les digues (les journées techniques et Wikibardig), le second sur le SIRS Dignes.

L'article sur le SIRS Dignes a été également retenu par le comité d'expert pour une présentation orale lors du colloque.

❖ DIDRO (Digues par DROne)

France Dignes est co-commanditaire, avec la DREAL Centre Val de Loire, du projet DIDRO qui rassemble PME, laboratoires et institutionnels.

Ce projet vise à mettre au point des solutions complètes de surveillance des digues par drone -ou autre vecteur- dans des situations diverses : crue, post-crue, routine...

L'ensemble du projet et des consorts avancent aujourd'hui main dans la main, les financements de BPI France ont pu être renouvelés, une demande de subvention européenne par le biais du FEDER a été faite avec l'appui du Safe Cluster dans l'objectif d'apporter une plus-value au projet, grâce aux nouvelles capacités et la volonté d'adapter les résultats du projet au plus grand nombre.

Un lien entre données collectées par DIDRO et le SIRS Dignes est prévu dans cette subvention.



DIDRO - VLIR : Test sur le terrain à la DREAL Centre – Val de Loire

L'aide à la surveillance des digues fait aujourd'hui l'objet de deux projets expérimentaux complémentaires auxquels sont associés la DREAL centre :

- Un véhicule développé par le CEREMA d'Angers, équipé d'une caméra thermique sur le toit, qui facilite la détection d'éventuelles venues d'eau dans le corps de la digue en période de crue.
- DIDRO

Un test a été organisé à Orléans avec l'appui de la DREAL Centre Val de Loire. Ce test en phase expérimental de ces deux projets a permis de voir ces outils en action in situ. Les buts étaient nombreux : complémentarité possible des projets, détection d'anomalies, amélioration des rendus, nouvelles pistes de réflexions, véracité des outils...



Programme d'actions : Quels projets pour l'année 2019 ?

SIRS Dignes V2



Le SIRS Dignes V2 est maintenant pleinement opérationnel !

Cette année, l'objectif est d'assurer aux utilisateurs un logiciel maintenu, fiable et intégrant les évolutions techniques et réglementaires liées à la gestion des digues. Les enjeux de formation sont importants : de nombreuses structures nous ont rejoint ou souhaitent nous rejoindre afin d'être formés au logiciel, il va donc falloir répondre à cette demande croissante.

L'enjeu est également, dans le contexte de la mise en œuvre de la GEMAPI et de l'arrivée de nombreux néo-gestionnaires, de faire connaître le logiciel afin qu'il devienne un véritable outil incontournable du gestionnaire de digues.

→ Continuer le développement du SIRS

Le SIRS est en perpétuelle évolution afin de garantir sa pertinence et son adéquation aux besoins des gestionnaires. C'est là toute la force du logiciel : **développé pour et par les gestionnaires de digues, sans intérêt ou stratégie commerciale**, le SIRS Dignes évolue en fonction des besoins des gestionnaires et se veut réactif aux évolutions techniques et réglementaires.

❖ Création d'un module d'évaluation de la performance des digues

Décrit dans l'action 1 en 2018, ce projet d'outil normalisé, simplifié dédié au diagnostic des digues sera étudié avec l'IRSTEA.

La mise en place d'un cahier des charges précis devra être fait afin de pouvoir connaître le coût de précis du module pour ensuite se lancer dans la recherche de financements.

Ce projet tient à cœur à l'IRSTEA qui travaille au développement d'un tel module depuis plus de 10 ans.

❖ Définir les niveaux d'urgence des désordres

Suite à la réflexion autour du module d'évaluation en 2018, la question de la normalisation de l'identification des niveaux d'urgence des désordres s'est fait ressentir.

En 2019 un projet de bancarisation de photos afin d'illustrer les désordres et leur niveau d'urgence sera mis en place, dans l'objectif de créer un manuel permettant une identification la plus précise possible des degrés d'urgence de traitement d'un désordre.

❖ **Projet CARDigues/SIRS**

Comme mentionné dans l'action 1 en 2018, une prise de contact a été faite avec le CEREMA dans le cadre du développement de leur outil de diagnostic de digues utilisé sur la Loire : CARDigues, au sein du SIRS Dignes.

En 2019 les contours de ces échanges seront précisés pour déterminer de la faisabilité d'un module dédié dans le logiciel.

❖ **Lien direct avec QGIS (SIG)**

Différents utilisateurs ont souhaité qu'un lien direct avec QGIS soit réalisé, ce qui permettrait une mise en ligne simplifiée des données.

L'association va lancer les démarches nécessaires pour connaître les modalités techniques et financières de la réalisation d'un plugin spécifique au sein de QGIS.

❖ **Evolutions classiques et financements**

France Dignes complète continuellement un tableau d'évolutions avec les demandes remontées par les utilisateurs. Leurs coûts sont définis avec le développeur. Ce tableau permet de prioriser les évolutions demandées grâce à la mise en place d'un indice de nécessité défini en commun accord avec les utilisateurs.

Tel qu'acté lors de l'AG 2017, les évolutions du SIRS seront financés par des appels à financements aux utilisateurs intéressés par ces dernières. Chacun pourra ainsi se positionner en fonction de ses priorités. Suivant la collecte réalisée, un nombre plus ou moins importants d'évolutions sera réalisé.

France Dignes fera également un travail actif de recherche de subventions pour les développements les plus importants. Nous avons déposé une demande auprès du FEDER via le plan Rhône (cf. action 1).

De plus nous informons chaque année les utilisateurs qu'il est possible d'ajouter des lignes de financement au sein de leurs futurs PAPI, concernant l'évolution du logiciel et à minima de ne pas oublier d'inclure une ligne pour le SIRS dans leurs budget, si cela est possible.

→ Former les utilisateurs

❖ **Formation**

Cette année 2019 nous proposerons deux types de formations utilisateurs :

- Une formation d'initiation au logiciel qui aura lieu début mars et qui sera potentiellement renouvelée à l'automne en fonction des demandes :
 - Contextualisation du logiciel
 - Comprendre l'architecture et les objectifs du SIRS Dignes
 - Initiation, premier pas sur l'outil : comprendre ses fonctionnalités primaires
 - Présentation de l'aspect cartographique, base de données

- Créer sa première base
- Présentation et utilisation de l'outil mobile
- Une formation de perfectionnement, pour les utilisateurs déjà aguerris, qui aura lieu en mai/juin (ou avant si le besoin s'en fait ressentir) :
 - Retour sur l'outil mobile
 - La découverte des modules
 - Zoom sur l'extraction des données
 - Points de vigilance et astuces diverses

Ces formations se dérouleront sur deux jours, sûrement à Lyon.

En 2018 nous n'avons pas eu de demandes émanant des bureaux d'études pour de la formation autour du logiciel, et ce, malgré le nombre grandissant d'utilisateurs, notamment lié au fait que de plus en plus de gestionnaires imposent un rendu compatibles avec le SIRS. En 2019, nous prendrons les devants et, grâce à la liste des bureaux agréés, nous les interpellons afin de connaître leurs besoins concernant le SIRS Dignes.

→ Développer des services et supports réservés aux adhérents

Tout au long de l'année, France Dignes produira des supports permettant une meilleure autonomie des utilisateurs du SIRS Dignes. Une partie d'entre eux seront réservés aux adhérents de l'association.

- Création/finalisation des fiches techniques (réservées aux adhérents) :
 - Guide de première utilisation et passage d'un système de base de données classique (Excel et SIG) vers le SIRS Dignes V2
- Création de tutoriels vidéo
 - Premiers pas sur le logiciel
 - Conception et modification des tronçons
 - Comment bien remplir une fiche
- Evolution et alimentation de la bibliothèque de requêtes SQL

→ Communiquer et promouvoir le SIRS

La communication est un point important pour la pérennisation de l'outil : en effet, en tant qu'outil collaboratif, son utilisation par un maximum de gestionnaires garantit sa pertinence. France Dignes s'attachera donc cette année, comme l'an passé, à présenter l'outil lors de nombreuses occasions : événements, journées techniques, à travers les sites et interventions de nos partenaires et adhérents, mais aussi en se rapprochant des DREAL, EPTB, communes, intercommunalité, etc.

Le site internet de France Dignes, dont le nombre de visiteurs est en constante augmentation, est un relais et point d'accroche non négligeable vers le logiciel.

Présentations prévues en 2019 :

- Présentation au SIABH, ARCHE Agglo et CC Drôme Sud Provence
- Colloque Dignes 2019
- Journée B.A. BA Dignes

❖ Etude comparative entre les logiciels existants et le SIRS Dignes V2

En 2018, afin de compléter nos outils de communication (plaquette, site internet, etc.) une étude comparative concernant les outils utilisés dans le domaine des digues avait été entreprise par l'association. En cours d'année nous avons été contactés par le CEREMA qui venait d'être mandaté sur un sujet similaire.

Nous avons donc fournis toutes les informations à notre disposition au CEREMA, qui devrait terminer cette étude en 2019.

Celle-ci permettra de situer le logiciel SIRS Dignes par rapport à l'offre existante dans le milieu et donnera aux gestionnaires des arguments et éléments de langage pour présenter le logiciel SIRS Dignes V2 à leurs élus et décideurs.



Digue de Fourques à Beaucaire – travaux du SYMADREM - 2018

Animation du réseau et communication



→ Faire connaître l'association

Les évolutions de la GEMAPI génèrent un besoin fort, que ce soit pour les néo-gestionnaires ou les gestionnaires historiques de digues, d'échanger, de partager leurs expériences, de se rencontrer et de se former. L'association est particulièrement pertinente pour répondre à ces besoins. Il est donc important de poursuivre les efforts de présentation de l'association pour que son existence soit de mieux en mieux connue et reconnue.

Ainsi, plusieurs interventions sont programmées en 2019 :

- Présentation de France Dignes et du SIRS à la licence pro MAEP (Université de Lyon) ;
- Journée technique B.A. BA Dignes ;
- Journée AFEPTB/CEPRI ;
- Colloque digues 2019

Nous répondrons également tout au long de l'année aux sollicitations qui nous seront faites pour intervenir dans toute la France afin de présenter l'association et ses activités.

→ Animation du site internet

L'animation du site internet est un travail fondamental, avec cette année comme objectifs :

- Favoriser les inscriptions au flux RSS du site <http://www.france-dignes.fr/> pour être informés des nouveautés sur le site (inscription en bas de page d'accueil)
- **Dynamiser le forum** en incitant les membres à y contribuer pour qu'un maximum d'échanges ait lieu et ainsi animer le site. Il s'agit de faire du forum une véritable mine d'informations pour les gestionnaires et de permettre à France Dignes de mieux partager les expertises de ses membres
- Créer une **page « catalogue de formations »** avec possibilité pour les adhérents de commenter les formations, de les évaluer et de partager leurs retours
- Poursuivre la parution bimensuelle de la **newsletter**
- Poursuite de la prestation journaliste avec Thibaut LESCUYER :
 - Plusieurs articles longs dans l'année, le premier est : Comment définir un système d'endiguement ? Il a été suivi de 2 retours d'expérience du SMAVD et du SMIAGE
 - De nombreux articles courts : 4 par mois

Journées techniques et formations

→ Journées techniques

Quatre journées techniques sont prévues en 2019, sur les thèmes suivants :

- **B.A. BA Dignes (mai, nord-est)** : « Etre gestionnaire à l'heure de la GEMAPI » : Ciblent principalement les futurs gémapiens ou gestionnaires, cette journée a pour objectif de donner les bases de la gestion des digues en répondant à la question : « Qu'est-ce que le métier de gestionnaire de digues ? ». Les questions des responsabilités et des obligations réglementaires (VTA, inspections, etc.), ainsi que des métiers et missions des gestionnaires, leurs compétences, la répartition des tâches et l'organisation des équipes seront soulevées et illustrées d'exemples. Les outils métiers des gestionnaires seront également présentés.
- **La gestion des digues en milieu maritime (Juin, nord-ouest)** : Après avoir présenté les obligations liées aux systèmes d'endiguements, la journée ciblera les particularités des digues maritimes : recul stratégique de trait de côte et protection par digue, caractérisation de l'aléa, superposition de gestion, etc. Un point sur les travaux en milieu maritime sera également fait, et illustré de retours d'expérience et lors de la visite de terrain.
- **La gestion des digues en milieu torrentiel (Sept/Octobre, Haute-Savoie)** : les phénomènes torrentiels sont caractérisés par une grande variabilité des phénomènes qui les provoquent. Ces phénomènes sont donc particulièrement difficiles à anticiper, et donc de définir une zone et un niveau de protection, ou une période de retour. La réglementation en vigueur est donc peu applicable et pertinente. Cette journée présentera le travail réalisé par le Groupe de travail Torrentiel, qui s'attache à proposer des pistes pour la réalisation d'EDD en se basant sur l'analyse de risques. La journée abordera également la question du statut des aménagements torrentiels : quels sont les ouvrages qui rentrent dans le cadre de la GEMAPI ?
- **Systèmes d'Endiguements (Novembre, lieu à définir)** : Suite à la parution à venir cet été des évolutions de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques, cette journée fera le point sur les retours d'expérience existants de réalisation des EDD, notamment sur la définition technique des systèmes d'endiguements : comment les définir ? Quels ouvrages peuvent être inclus dans un système d'endiguement ? Comment définir le niveau de sureté, de protection ? Quels choix stratégiques ? Un point sera fait sur les conventions et transferts juridiques des ouvrages et l'autorisation environnementale unique.

Suite à chaque journée technique, France Dignes envoie un questionnaire de satisfaction aux participants, afin d'avoir leur retour sur les formats proposés, l'apport des connaissances et la logistique.

→ Autres journées

L'association répondra aux sollicitations qui lui seront faites, en fonction de ses disponibilités et de ses moyens financiers et humains.

En 2019, France Dignes a été sollicitée pour participer à la réalisation de plusieurs événements :

- Partenariat avec l'AFEPTB et le CEPRI pour l'organisation d'une journée de présentation du guide « REX inondation » (voir Veille Règlementaire ci-après)
- Participation aux IRISES d'Idéal Connaissance

→ Colloque Dignes 2019

Le colloque digues 2019 sera organisé le 20 et 21 mars 2019 à AIX-EN-PROVENCE par l'IRSTEA. France Dignes fait partie du Comité d'Organisation et dans ce cadre. L'association apporte son appui en regroupant les inscriptions pour les collectivités ne souhaitant inscrire qu'un seul agent. En effet, le site internet d'inscription requiert un paiement par CB, tandis que nombreuses collectivités ne peuvent régler que par mandat administratif. L'association a donc centralisé ces inscriptions et avancé les frais correspondants.

L'association sera très présente durant le colloque : présentation d'un poster axé sur les journées techniques de France Dignes, intervention sur le SIRS, tenue d'un stand, projection de photos...

→ Formations et partenariats

❖ Développer les partenariats de formation

Le travail de recherche de partenariats avec les organismes de formations continue, suite à l'enquête métier réalisée en 2017 (voir ci-dessus). Il s'agit de mettre en place des formats et des contenus répondant aux besoins en formation et en informations des gestionnaires de digues.

Nous souhaitons en 2019, travailler davantage avec le CNFPT afin de proposer des formations moins coûteuses et plus proches des participants.

❖ Partenariats techniques

Suite à plusieurs travaux et réunions avec la FNCCR et l'AFEPTB, des réflexions sont en cours avec chacun de ces organismes pour mettre en place des conventions de partenariat.

- FNCCR : Créée en 1934, la FNCCR est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics. Organisme représentatif et diversifié, elle regroupe à la fois des collectivités qui délèguent les services publics à des entreprises et d'autres qui gèrent elles-mêmes ces services publics (régies, SEM,

coopératives d'usagers,...). Elle est depuis quelques années active dans le milieu des digues, surtout d'un point de vue réglementaire.

- AFEPTB : Désireux de partager leurs expériences et leurs motivations, les élus des fleuves et des rivières de France ont décidé en 1997 de se regrouper au sein d'une association. Aujourd'hui, l'AFEPTB compte 32 membres dont 30 EPTB parmi les 40 existants en France.

❖ Mise en place d'un catalogue de formations

L'association souhaite mettre en place un catalogue de formation sur son site internet www.france-digues.fr. Les participants pourront alors proposer, commenter ou recommander les formations qu'ils ont effectuées. Le format proposé (questionnaire, commentaire, note) est acté. L'objectif de ce projet est de permettre à France Dignes de préciser la liste des besoins en formations afin d'y répondre au mieux.

- Créer une nouvelle page « Annuaire des formations »
- Lier l'Annuaire des formations à l'Agenda existant lors de la création d'un évènement [Le faire apparaître dans l'agenda]
- Mettre un commentaire [Avis libre | Note globale de la formation (facultative)]
- Rechercher par :
 - Thématiques (cases à cocher) : Règlementation (EDD, GEMAPI, PAPI, VTA, Autre), Technique (ouvrages hydrauliques, désordre et évènement, géotechnique, gestion de projet, gestion des ouvrages, ouvrage englobé, recul de digues, technique de confortement, végétation), Maritime, Fluvial, Torrentiel, Retour d'expérience, Outils, Autre
 - Organismes formateurs
 - Public cible : Technicien, élu, Administration (service de l'Etat)
 - Type de formation : Formation présentiel, Formation à distance
 - Dans le nom, le résumé ou le détail
 - Mots-Clés
- Contenus :
 - Titre de la « formation »
 - Résumé de la « formation »
 - Détails de la « formation »
 - Programme (fichier)
 - Type de « formation »
 - Organisme organisateur – contact – site internet
 - Public cible : Technicien, élu, Administration (service de l'Etat)
 - Thématiques à sélectionner : règlementation (EDD, GEMAPI, PAPI, VTA, Autre), technique (ouvrages hydrauliques, désordre et évènement, géotechnique, gestion de projet, gestion des ouvrages, ouvrage englobé, recul de digues, technique de confortement, végétation), Maritime, Fluvial, Torrentiel, retour d'expérience, outils, autre
 - TAGS

Veille technique et réglementaire

France Dignes continuera à suivre, relayer et réagir à l'actualité réglementaire en lien avec la gestion des digues, en s'appuyant sur les gestionnaires et le Comité Technique.

→ EDD et digues torrentielles : groupe torrentiel



Digue en milieu torrentiel (droite) – SM3A

Suite à différentes réunions (Comité Technique France Dignes, séminaire DGPR, entretiens avec les acteurs alpins, etc.), et en vue d'être force de proposition pour l'évolution des textes à venir concernant le torrentiel, annoncé par les services de l'Etat, France Dignes a mis en place un groupe de travail torrentiel. L'objectif est de faire remonter les contraintes et difficultés relatives à l'application de la législation et l'incompatibilité de nombreux éléments avec le cas particulier que sont les ouvrages torrentiels (définition des ouvrages entrant dans le cadre de la GEMAPI, difficulté à définir une zone et un niveau de protection, ou encore une période de retour, etc.).

Ce groupe de travail rassemble des gestionnaires, des services de l'Etat et des experts (IRSTEA, CEREMA, ONF-RTM). Il a pour objectif de proposer une analyse de risque type appliquée aux systèmes d'endiguements torrentiels et de

mettre en évidence les points compatibles avec l'EDD, et ceux, à contrario, incompatibles. Une note sera présentée aux services de l'Etat en septembre 2019, puis lors de la journée technique France Dignes sur le sujet.

→ 'Toilettage réglementation OH'

Deux décrets « portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages hydrauliques » vont paraître en 2019. Le premier est paru le 21/02/2019, et un autre décret est à venir courant été 2019. France Dignes est associée, en amont de la publication de la consultation, à une réunion avec les services de la DGPR pour discuter de ces adaptations et évolutions, et faire remonter les retours des gestionnaires.

L'association réagira également lors de la consultation, en mobilisant les gestionnaires et en portant leur parole auprès des services de l'Etat.

Les principales évolutions portent sur :

- le report d'un an des échéances de demande d'autorisation de système d'endiguement par dérogation
- la suppression du seuil de 30 personnes pour les systèmes d'endiguement existants
- la suppression de la mention des digues de moins de 1,5 mètre
- la clarification du rôle des ASA en tant que gestionnaire de système d'endiguement
- une clarification sur la procédure de régularisation des digues existantes en "système d'endiguement"
- clarifications sur la notion d'effacement de digues non classées dans un système
- des simplifications pour la réglementation des "aménagements hydrauliques"

→ Note Autorisation environnementale avec la FNCCR

Comme indiqué dans l'action 4 du rapport d'activité 2018, le document a été publié fin février/début mars 2019, suite à la publication du décret du 21 février 2019 « portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages hydrauliques ».

→ REX après inondation

Dans le cadre des missions nationales CGEDD et CEREMA à la demande de la DGPR de juillet 2018, en vue de proposer un dispositif national de retours d'expérience après inondations, France Dignes participe à 2 sous-groupes : "guide méthodologique", et "Expertise des bases de données existantes sur les REX inondations". L'expérience de l'association et notamment son relais vers les gestionnaires sont appréciés. France Dignes sera associé à une journée de restitution prévue en automne 2019.

→ Note technique « travaux à proximité d'ouvrages de protection contre les inondations »

Le travail réalisé en 2018 et les interventions de France Dignes auprès de l'Observatoire DT-DICT a permis de mettre en évidence le fait que les entreprises susceptibles de travailler à proximité des digues ne sont pas toujours conscientes qu'il s'agit de réseau sensibles. Par conséquent, elles n'ont pas toujours conscience du fait qu'elles ne peuvent entamer aucuns travaux en l'absence de réponse du gestionnaire de la digue.

De plus l'AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) a été rendu obligatoire, ainsi le personnel intervenant sur ou près des réseaux devra dès à présent passer un examen (3 niveaux différents) validant leur acquis et leur validant leur AIPR.

France Dignes travaillera donc à mieux faire connaître ces informations, notamment via des interventions aux Observatoires régionaux DT-DICT.

→ Projet de note sur les Evénements Important pour la Sureté Hydraulique (EISH)

Avec la GEMAPI, la communauté des gestionnaires de digues grandit. Dans ce contexte, il est nécessaire de définir, au sein de note technique, les notions et outils de base du gestionnaire.

L'association souhaite produire un document proposant une explication de ce qu'est un EISH en proposant une adaptation de la nomenclature utilisée dans les fiches de suivi d'évènement (réglementaire), avec celle du SIRS.

→ Guide stratégique pour la suppression/recul de contraintes latérales – ARRA²

Ce travail décrit dans le rapport d'activité 2018 (action 4), se continuera jusqu'en juin 2019, date à laquelle l'impression et la parution du guide sont prévues.

France Dignes participera à la finalisation des schémas et de la rédaction, aux dernières relectures du guide et continuera à proposer son expertise.

→ Création d'une liste de CCTP/Conventions

Dans son rôle de mise en réseau et d'apport de connaissances, France Dignes a lancé en fin d'année 2018, une collecte des différentes conventions (GEMAPI, mise à disposition, superposition...) ainsi que des CCTP les plus courants (VTA, Travaux courants, Végétation etc.) relatifs à la gestion des digues afin de créer une banque de documents et un tableau de synthèse (CCTP) accessible à tous nos adhérents.

Pour les CCTP, l'objectif est de créer une liste des documents collectés associés à une courte description et à un contact. Il n'est pas question de diffuser ces documents qui sont pour la plupart du temps très spécifiques au contexte territorial ou politique et nécessitent les explications de leur auteur pour éviter les incompréhensions.

Concernant les conventions, nous les rendrons anonymes et les mettrons à dispositions de nos adhérents.

→ Marché(s) commun(s) porté(s) par France Dignes

France Dignes étudie la possibilité de mettre en place un/des marché(s) commun(s). Cela permettrait de faire baisser les tarifs de certains marchés similaires portés par ses adhérents.

Après réflexions de l'ensemble du Comité Technique, il paraît compliqué de réaliser ce type de marché pour les VTA, les EDD. Cependant cela reste envisageable pour des marchés à bon de commande (multi-attributaire ?) pour des prestations :

- Journalistiques
- Juridiques : cabinet d'avocat spécialiste GEMAPI par exemple
- Foncier

→ DIDRO : surveillance de digues par drone

L'investissement de l'association dans le projet garantit la prise en compte des besoins des gestionnaires de digues adhérents et leur offre la possibilité, par son intermédiaire, de suivre le projet de près et éventuellement de participer aux tests. Elle permet également aux acteurs du projet d'avoir un lien direct avec les gestionnaires, garantissant ainsi une meilleure adéquation du projet aux réalités de terrain.

En 2019, France Dignes poursuivra sa présence dans le projet en portant d'avantage les volontés de ses adhérents et son expertise. Un travail en lien avec le porteur du projet pour **rendre compatibles les données DIDRO au SIRS Dignes** est envisagé, si la subvention FEDER correspondante est accordée.

Il s'agit de la dernière année de développement, DIDRO sera opérationnel en fin d'année 2019 afin de répondre aux besoins des gestionnaires.

→ DIAM4

France Dignes soutient le projet intitulé « Système d'aide à la décision multicritères pour une gestion patrimoniale durable – Cas d'infrastructures multiples en interaction » (Acronyme DIAM4) porté par Irstea. Ce projet a pour objectif de proposer des méthodes et des outils pour l'aide à la décision en vue d'une gestion patrimoniale intégrée des infrastructures (digues, réseaux d'eau potable, réseaux d'assainissement, réseaux routiers). En effet, ce projet paraît pertinent, considérant d'une part, les points de vue techniques, environnementaux, sociaux et économiques et d'autre part, les interactions entre 4 types d'infrastructures. Nous suivrons donc avec intérêt les avancées et productions du projet.

→ Visurisque : « Hiérarchisation des risques et des actions de protection en territoires de montagne »

Les risques naturels en montagne présentent des caractéristiques géophysiques et socio-économiques spécifiques, un territoire étant souvent exposé à plusieurs types de phénomènes. Une approche multi-risques et multi-acteurs est donc nécessaire. L'outil « Visurisque », développé par le service ONF-RTM 05 permet d'évaluer les risques et d'identifier les zones prioritaires. L'outil « PAPAMC », développé par la DDT 05, tend à proposer des actions de protection. Le projet, porté par le BRGM, le Cerema, Irstea et ONF-RTM vise à stabiliser et généraliser ces deux prototypes développés localement.

Un questionnaire sera prochainement diffusé pour recueillir les besoins et attentes en termes d'outils de hiérarchisation des risques et de priorisation des actions de protection sur un territoire de montagne ; France Dignes diffusera et relayera ce dernier.

Le Conseil d'Administration et le Comité Technique

→ Les membres du Conseil d'Administration en 2018

- Monsieur Jean-Luc MASSON, SYMADREM, Président.
- Monsieur Yves WIGT, SMAVD, Vice-Président.
- Monsieur Jean-Marc BLUY, Ville d'Avignon, Trésorier.
- Monsieur Pascal MASSICOT, Communauté de Communes de l'île d'Oléron, Trésorier adjoint.
- Monsieur Michel HABIG, Conseil Départemental du Haut Rhin, Secrétaire.
- Monsieur Christophe ENGRAND, ADIDR, Secrétaire adjoint.
- Monsieur Christophe DELAUNAY, Société du Canal de Provence, Administrateur.
- Monsieur Philippe DREVON, élu au SM3A, Administrateur.

En 2018, Monsieur Philippe DREVON, élu au SM3A - premier adjoint de la commune de Passy (74), élu communautaire à la Communauté de Commune Pays du Mont-Blanc - est devenu administrateur de l'association.

Des changements ont également eu lieu au sein du bureau de France Dignes, suite au départ de Monsieur Gilbert MERGOUD ancien vice-président de l'association, devenu membre associé : Monsieur Yves WIGT du SMAVD a été élu Vice-Président de France Dignes, et Monsieur Michel HABIG du Conseil Départemental du Haut-Rhin a été élu secrétaire.



Assemblée générale de France Dignes du 21 mars 2018 - Paris

→ Assemblée Générale 2018 et activité du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale de France Dignes a eu lieu le 21 mars 2018 à Paris, dans les locaux de l'EPTB Seine Grands Lacs. 24 personnes, élus, techniques et partenaires étaient présents pour cette réunion annuelle importante, qui est l'occasion de faire le point sur les activités passées et à venir de l'association et de redéfinir ses orientations. 19 pouvoirs nous sont parvenus, montrant l'intérêt porté par les membres aux activités de notre association, malgré les incompatibilités de calendriers de certains représentants élus.

Le Conseil d'Administration s'est réuni physiquement 4 fois cette année : le 15 février à Avignon, 21 mars à Paris, le 26 juin à Colmar, le 23 octobre au Tholonet. Les élus de France Dignes montrent ainsi leur volonté d'être présents partout sur le territoire français. La réunion du Conseil d'Administration est souvent accompagnée d'une visite de terrain. Les élus du CA de France Dignes sont très investis dans les actions de l'association : ils définissent les objectifs et orientations stratégiques de l'association, notamment dans un contexte de fortes évolutions réglementaires, ils valident le programme d'action en lien avec le Comité Technique, prennent des décisions concernant le personnel, etc.

→ Comités techniques : des rendez-vous incontournables

Les Comités Techniques sont l'occasion d'échanger entre gestionnaires et experts (Irstea, Cerema, CEPRI) sur des points précis de l'actualité des gestionnaires de digues. Ces véritables « brain storming » permettent d'identifier les préoccupations prioritaires des gestionnaires et d'ainsi de définir et ajuster le programme d'activité de l'association. Le Comité Technique est saisi sur tous les sujets révélés via les questionnements des adhérents et la veille réglementaire réalisée par France Dignes. Ces réunions peuvent donner lieu à la constitution de groupes de travail, à l'intervention du Président auprès des services de l'Etat, ou encore à la rédaction de notes techniques.



CT Juillet 2018 – Paris

Les comptes rendus de ces journées sont envoyés à l'ensemble des représentants techniques des structures adhérentes à France Dignes, ceux-ci étant par ailleurs tous invités à participer aux CoTech. Le Comité Technique s'est réuni deux fois en 2018 (juillet et novembre).

L'équipe salariée



L'équipe est composée de deux salariés : Perrine BROUST et Jordan PERRIN. Fin 2017, Ségolène MORTIER est venue renforcer l'équipe dans le cadre du congé maternité de Perrine.

Perrine BROUST a intégré France Dignes en novembre 2016. Elle est chargée des tâches d'animation liées au réseau de gestionnaires de digues (relation avec les adhérents, organisation d'évènement techniques, élaboration du programme d'activités, animation du site internet, communication, enquêtes...); de la veille technique et réglementaire ; de la gestion financière de l'association ; et de l'encadrement de l'équipe. En congé maternité une partie de l'année 2018, elle a repris ses fonctions en septembre.

Jordan PERRIN a intégré France Dignes en juillet 2016. Il est chargé des missions en lien avec le SIRS DIGUES V2 (suivi des maintenances et de l'évolution, déploiement, communication sur le logiciel, formations, etc.). Il gère également les sites

internet SIRS et France Dignes et les outils de communication autour de l'association. En 2018, il a réalisé le suivi de projets de recherche et développement (DIDRO et autres partenariats possibles avec le SIRS Dignes V2). Il appuie Perrine BROUST pour la veille technique et réglementaire, ainsi que pour la gestion administrative du personnel.

En 2018, l'équipe a été renforcée par la présence de **Sékolène MORTIER** qui a intégré l'équipe de France Dignes pendant le congé maternité de Perrine BROUST. Elle a assuré jusqu'à mi-septembre 2018 les tâches d'animation liées au réseau des gestionnaires de digues, avec notamment l'organisation de journées techniques et la mise en place du catalogue de formations, ainsi que de la veille journaliste et la mise à jour du contenu du site internet.



L'équipe est hébergée au sein des locaux de l'AD Isère Drac Romanche à Grenoble. Une convention a été signée en juin 2016 entre l'ADIDR et France Dignes. Celle-ci délègue au directeur de l'ADIDR une mission de supervision de ses salariés, et acte la mise à disposition gratuite par l'ADIDR de locaux pour les bureaux de France Dignes et d'équipements divers. Cette mise à disposition gratuite est évaluée dans les comptes annuels en « contributions volontaires ».

La comptabilité

La révision de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels de France Dignes est confiée à la société d'expertise comptable IN EXTENSO à Grenoble. L'association bénéficie d'un accès à un logiciel comptable permettant un gain de temps et réduisant les risques d'erreur.



Digue torrentielle –Crédit : SM3A

Les membres de France Dignes

Les membres de France Dignes au 31/12/2018 (nouveaux en italique)

Agglomération d'Agen (47)	Conseil départemental de la Gironde (33)	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (13)
Association Départementale Isère Drac Romanche (38)	Conseil départemental des Pyrénées Orientales (66)	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (84)
Association syndicale Bresson à St Ismier (38)	Conseil départemental de Seine Maritime (76)	<i>Syndicat Mixte Moselle Aval (57)</i>
Association syndicale Comboire à l'Echaillon (38)	<i>Entente Oise Aisne (60)</i>	Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (06)
Bordeaux Métropole (33)	Etablissement Public Loire (45)	Syndicat Mixte Rivière Drôme & ses affluents (26)
BRGM	EPTB Grands Lacs de Seine (75)	<i>Troyes Champagne Métropole (10)</i>
Chambéry Métropole – Cœur des Bauges (73)	Grand port maritime de Rouen (76)	Valence-Romans Agglo (26)
Challans Gois Communauté (85)	<i>Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (56)</i>	Société du Canal de Provence (13)
<i>CdA Hérault Méditerranée (34)</i>	<i>Grenoble Alpes Métropole (38)</i>	SYMADREM (13)
<i>CdA Pays Basque (64)</i>	Office National des Forêts (38)	Syndicat du Haut-Rhône (73)
<i>CdA Royan Atlantique (17)</i>	Perpignan Méditerranée Métropole (66)	<i>Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (59)</i>
Communauté de Communes de la Côtère à Montluel (01)	<i>Pays de Lourdes et Vallées de Gaves (65)</i>	Ville d'Avignon (84)
Communauté de Communes de l'île de Ré (17)	Rivières de Haute-Alsace - SYMBI (68)	Etat gestionnaire
Communauté de Communes de l'île d'Oléron (17)	<i>Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (67)</i>	
Communauté de Communes Drôme Sud Provence (26)	Syndicat Intercommunal de Rivière du Cavallon-Coulon (84)	
Communauté de Communes de Montesquieu (33)	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (74)	

L'évolution des adhésions en 2018

Malgré une augmentation des cotisations en 2018, le nombre d'adhérent est en net surcroît.

En 2018, France Dignes comptait :

- **45 adhérents** : page précédente.
- **4 membres associés** : L'Etat gestionnaire/DGPR, l'IRSTEA, le CEPRI et le CEREMA.
- **1 partenaire** : l'association rivière Rhône-Alpes Auvergne (depuis 2018).
- **2 membres « d'honneur »** : M. Jean MAURIN, M. Gilbert MERGOUD (depuis 2018).

11 nouvelles adhésions ont été enregistrées cette année : CdA Hérault Méditerranée, CdA Pays Basque, CdA Royan Atlantique, Entente Oise Aisne, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Grenoble Alpes Métropole, Pays de Lourdes et Vallées de Gaves, Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, Syndicat Mixte Moselle Aval, Troyes champagne métropole, Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord.

Et bien d'autres ont manifesté leur volonté de devenir membre de l'association en 2019.

Les membres associés

→ L'Etat / DGPR

L'état est un partenaire majeur de France Dignes autant financièrement que techniquement. Les services de la DGPR, des DREALs ou encore des DDTs sont très présents dans les actions et démarches entreprises par France Dignes.

L'état et ses services décentralisés participent activement à l'ensemble de la vie de l'association. Les échanges denses et constructifs avec la DGPR pour l'arrêté EDD, et les participations et interventions des DREALs et DDTs au sein du comité technique, des journées techniques sont essentielles, riches et appréciés des adhérents.

→ IRSTEA

L'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) est un partenaire de longue date des gestionnaires de digues. Présent dès 2003 à leurs côtés, IRSTEA a su mobiliser ses moyens et ceux de l'ingénierie publique pour offrir rapidement des outils techniques d'évaluation, de connaissance et d'aide à la décision. L'IRSTEA a été notre premier membre associé.

L'IRSTEA participe activement au Comité Technique et aux différents groupes de travail de France Dignes. Le cycle de 4 journées techniques sur le thème de la géotechnique est réalisé par un partenariat entre les deux structures. Il en est de même pour la réalisation du Colloque Dignes 2019. Une collaboration autour du logiciel SIRS est également envisagée dans les prochaines années.

→ Le CEPRI

Le CEPRI (Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation) est une association de collectivités territoriales. Il a pour mission principale d'apporter un appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Le CEPRI a un large champ d'actions (gestion des ouvrages de protection, politiques publiques de prévention des risques d'inondation centrées sur l'aménagement du territoire, la réduction de la vulnérabilité, la gestion de crise, la prévision et alerte ou encore l'information de la population.) L'association couvre un panel d'actions plus large que France Dignes qui est plus orientée sur les gestionnaires, apportant ainsi une entrée pratique : bonnes pratiques, outils techniques, expertises...

Ces deux associations sont donc complémentaires, et bénéficient d'adhésions croisées.

→ Le CEREMA

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est depuis l'année 2016 un partenaire de France Dignes. Son expertise et ses connaissances concernant les digues et leurs aménagements se révèlent être de véritables atouts.

Le CEREMA participe activement au Comité Technique et aux différents groupes de travail de France Dignes.

→ M. Jean MAURIN

Ancien agent de l'Etat à la retraite depuis avril 2017, il fait partie des fondateurs de France Dignes, avec le SYMADREM et l'AD Isère Drac Romanche. Il partage son expérience et son expertise dans le domaine de la gestion des digues.

→ M. Gilbert MERGOUD

Gilbert MERGOUD, retraité et conseiller communautaire sur le territoire du Haut-Rhône. Très impliqué sur son territoire et plus précisément sur les compétences liées à la GEMAPI, il est un référent pour bon nombre d'entités locales (SDIS, Maire et intervenants n'hésitent pas à lui demander conseils et expertise lors des crues, comme en janvier 2018). Vice-président de l'association pendant plus de 2 ans, il s'investit maintenant en tant que membre associé et apporte son vécu et ses connaissances du Rhône à l'association.

Les partenaires

→ AD Isère Drac Romanche (Nouvellement SYMBHI)

L'**AD Isère Drac Romanche** à Grenoble est un établissement public créé en 1936 par l'Etat, suite à de graves inondations dans la vallée de l'Isère. Cette structure regroupe le département de l'Isère, 68 communes et 14 associations syndicales de propriétaires riverains. L'ADIDR gère 220 km de digues de protection contre les inondations sur les cours d'eau de l'Isère, du Drac et de la Romanche.

→ La DREAL Centre – Val de Loire

La **DREAL Centre-Val de Loire** à Orléans est DREAL du bassin Loire Bretagne. Au sein de celle-ci, le SLBLB (Service Loire Bassin Loire Bretagne) participe à la gouvernance et au pilotage des actions inscrites au plan Loire Grandeur Nature, au nom du Préfet Coordonnateur de bassin.

Le fleuve traverse trois régions et six départements. Il est bordé en rive droite et gauche par six cents kilomètres de digues, appelées aussi levées. Ces ouvrages complexes sont un rempart contre les crues qui peuvent être très violentes. Ils servent à canaliser le fleuve dans son lit endigué, protégeant ainsi les vals où vivent plus de 300 000 personnes.

→ Le SYMADREM

Le **SYMADREM** (Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer) est un établissement public qui a pour missions l'entretien, la gestion et la surveillance des digues fluviales du Delta du Rhône, de Beaucaire/Tarascon à la mer, d'un tronçon de la digue à la mer et de ses ouvrages annexes (épis, brises lames, tenons). Il réalise des études et des travaux sur son territoire de compétence, en vue d'améliorer la protection des personnes et des biens contre les crues du Rhône et les submersions marines. Il participe aux réunions de travail auprès des instances en charge de la gestion globale du fleuve Rhône ou de la mer. En période de crue, il met en œuvre son "plan de gestion des ouvrages en période de crues" (PGOPC) dans le cadre de ses missions de surveillance. Le SYMADREM gère un linéaire de 230 km de digues de protection contre les crues et les submersions marines.

→ L'ARRA²

L'**ARRA²** (Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne) est depuis l'année 2018 un partenaire de France Dignes. Riche d'un réseau des plus dense du sud-est de la France, elle " anime depuis 1999 un réseau de plusieurs centaines de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques sur des thématiques de plus en plus complexes autour de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau."

Etre membre de France Dignes c'est...

→ Mutualiser des moyens et faire progresser la profession

- **Soutenir** l'association et **être acteur** du développement d'un réseau de professionnels gestionnaires de digues
- **Participer** aux instances de l'association (assemblée générale, conseil d'administration, comité technique) c'est : construire l'avenir de France Dignes, prendre part aux débats et **orienter** les actions de l'association en fonction de vos attentes
- Etre **informé** et **participer** à l'actualité et à l'**évolution de la profession**, construire un discours commun et être représenté, bénéficier du rôle de porte-parole de l'association auprès des pouvoirs publics
- Intégrer un **réseau** de professionnels et bénéficier de ses **retours d'expériences**

→ Bénéficier d'avantages et de services réservés aux adhérents

- **Etre informé en priorité** des journées techniques et du suivi des projets techniques et réglementaires
- Participer **gratuitement** aux **journées techniques** organisées par France Dignes
- Bénéficier **gratuitement** d'une **formation d'initiation au SIRS Dignes V2** et d'une **assistance téléphonique** (3h)
- Accéder à des **tarifs préférentiels** sur les prestations de services France Dignes
- Etre assisté pour l'**utilisation** du SIRS Dignes V2 :
 - Mise en relation avec la communauté des utilisateurs du SIRS : accès **au forum sur le site dédié SIRS**
 - Accès aux **manuels utilisateurs**, FAQ, tutoriels, documents utilisateurs...
- Participer à l'**évolution** du SIRS :
 - Cellule d'animation et évolution du SIRS à France Dignes (mutualisation de services)
 - **Priorité** de traitement des bugs et anomalies constatés (gérés via la maintenance corrective) et possibilité de créer des demandes via le site dédié SIRS (dépose de tickets)
 - **Développer** le SIRS et **choisir ses évolutions** : prioriser, orienter le logiciel et l'adapter à vos besoins
- Accéder au VPS : serveur à distance permettant l'hébergement de la base de données
- Disposer d'un **espace adhérent** sur www.france-dignes.fr, ouvrant l'accès au forum privé, ressources en ligne, bases de connaissance, ancienne journées techniques et documents produits par l'association : enregistrements audio, actes et diaporamas des journées techniques, annuaire, etc.

Nos partenaires

Partenaires techniques

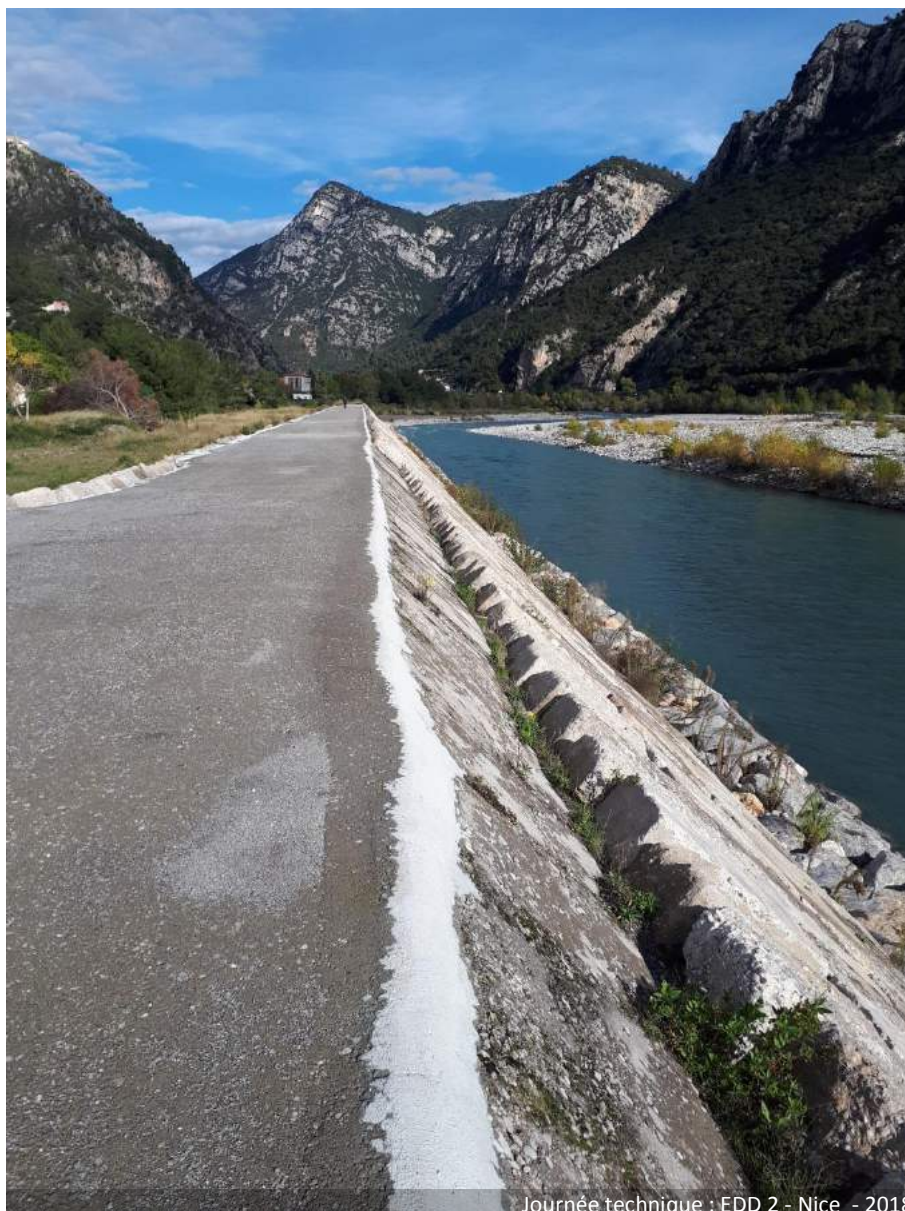


Partenaires financiers



FRANCE DIGUES

Les digues en réseau



Journée technique : EDD 2 - Nice - 2018